



**Communes
forestières**
Auvergne-Rhône-Alpes

Forêts locales, intérêt général

Rapport d'activités et de gestion 2024

Chers élus, chers collègues,

À la date de notre Assemblée générale, nous sommes sur la dernière année de mandat 2020-2026 des élus des collectivités locales.

Je saisis ainsi l'occasion de vous remercier pour votre implication pour l'association et pour les nombreux projets que vous portez en faveur de la filière. Vous êtes des élus (communaux, intercommunaux ou de syndicats mixtes) engagés pour la forêt et le bois ! Ce slogan est celui de la mandature en cours décliné en Auvergne-Rhône-Alpes dans notre communication, notre accompagnement auprès des élus locaux depuis 2020.

En 2020, j'étais un élu qui découvrait nouvellement la filière forêt-bois. Le sujet est foisonnant, passionnant et engageant. Le sujet est pourtant souvent abordé comme une thématique parmi de nombreuses autres que nous avons à traiter dans nos collectivités.

Pour que la forêt assure des fonctions d'accueil, de protection et économique je me suis vite rendu compte qu'il faut l'appréhender en transversalité avec les autres domaines thématiques :

- Forêt et générations d'avenir ;
- Forêt et habitants ;
- Forêt et protection ;
- Forêt et voiries ;
- Forêt et entreprises du territoire ;
- Forêt et urbanisme ;
- Forêt et chasseurs, randonneurs, vététistes.

Nous, les élus locaux sommes impliqués pour garantir l'intérêt général dans toutes ces interactions et pour que nos territoires vivent de la forêt-filière bois.

Sans attendre 2026, nous construisons d'ores et déjà les messages pour les futurs élus qui s'engageront en faveur de la forêt et du bois local dès leur prise de fonction à l'échelle communale et intercommunale. Intégrés à notre Fédération, ils seront épaulés dans leur rôle pour les forêts locales et l'intérêt général.

Ceci devient le nouveau slogan de notre Réseau adossé à une nouvelle charte graphique nationale. Nous nous projetons vers 2026, tous unis sous le même logo !

Alain Meunier
Président



Sommaire

Éditorial 2

4 Notre réseau

Fonctionnement 8

11 Thèmes

THÈME 1 Formation et information des élus aux enjeux de la forêt et du bois

THÈME 2 Formation, information et appui aux élus sur le risque incendie et le débroussaillage

THÈME 3 « Dans 1 000 communes la forêt fait école »

THÈME 4 Projet d'Adaptation au changement climatique par la Concertation dans les Territoires Forêt Z

THÈME 5 Elus mobilisateurs de bois : améliorer l'accès à la ressource

Elus mobilisateurs de bois : approvisionnement de la filière

Elus mobilisateurs de bois : lever les freins constatés sur le foncier forestier

THÈME 6 Médiation sylvo-cynégétique

THÈME 7 Appui aux trames de vieux bois par l'acquisition de forêts d'intérêt écologique

THÈME 8 Le bois énergie et le bois construction au cœur de la Transition écologique

THÈME 9 Massif alpin : appui à la mise en œuvre de la stratégie forestière alpine

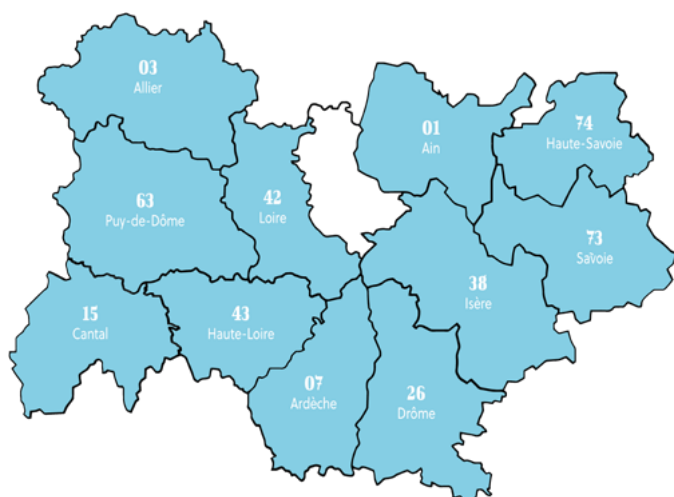
THÈME 10 Développement de la certification Bois des Alpes par les marchés publics des collectivités

THÈME 11 Massif central : dossier multithématiques RENCONTR'

Communication 41

46 Action 2025

Notre réseau



Associations départementales
rattachées à l'Union régionale
Auvergne-Rhône-Alpes

Ain

Patrick **Chaize**, Sénateur de l'Ain

Allier

Michel **Guicherd**, Maire d'Arfeuilles

Ardèche

Alain **Féougier**, Conseiller municipal à Saint-Michel-de-Boulogne

Cantal

Jean-Marc **Boudou**, Maire de Vedrines-Saint-Loup et Vice-président de Saint-Flour Communauté

Drôme

Eric **Belvaux**, Adjoint à Die

Isère

Guy **Charron**, Adjoint à Lans-en-Vercors

Loire

René **Murat**, Adjoint à Saint-Bonnet des Quarts

Haute-Loire

Michel **Clémensat**, Maire de Chassignolles

Puy-de-Dôme

Dominique **Jarlier**, Maire de Rochefort-Montagne

Savoie

Georges **Communal**, Maire d'Arvillard

Haute-Savoie

Loïc **Hervé**, Sénateur de la Haute-Savoie et Conseiller municipal de Marnaz



1 Union régionale

11 associations départementales

986 adhérents
dont

913 communes

43 EPCI

27 autres

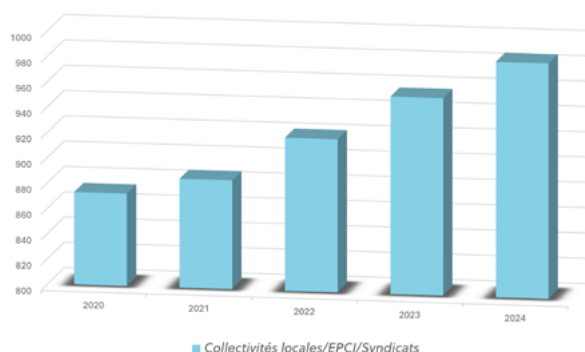
(départements, PNR, SMGF, etc.)



Un réseau d'élus, une force de proposition

Depuis 30 ans, les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes accompagnent les élus dans leurs responsabilités et mettent en œuvre les actions nécessaires pour valoriser et positionner la forêt et le bois au cœur du développement local. Elles s'appuient sur un réseau de 11 associations départementales avec près de 1 000 adhérents.

Au sein du réseau des Communes forestières, vous trouverez les soutiens nécessaires à la mise en œuvre des politiques forêt-bois que vous souhaitez engager.



	2024
Cotisations totales auprès des adhérents en AURA	229 108 €
Dont remontées de cotisations à COFOR France	51 324 €
Dont abonnement à la revue COFOR France	13 720 €
Dont remontées cotisation à l'Union régionale	26 098 €
Dont part restante aux associations départementales	137 966 €

Nos actions

- **Fédérer, représenter et faire valoir vos intérêts** auprès des pouvoirs publics et des partenaires de la filière forêt-bois. Nous portons votre voix dans les instances locales, régionales et nationales pour l'élaboration des politiques publiques forestières et la structuration de la filière bois ;
- **Conseiller et sensibiliser** aux nombreuses thématiques dans l'exercice de vos responsabilités de propriétaires de forêts communales, d'aménageurs du territoire, de maîtres d'ouvrage de bâtiments, de responsables de la sécurité ;
- **Accompagner** dans la mise en œuvre de vos projets sur vos territoires, dans la méthodologie et l'ingénierie technique et financière avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire ;
- **Former** pour être plus à même de prendre les décisions nécessaires. Nous mettons en place des sessions proches de chez vous sur des thématiques qui vous concernent et vous informons avec les revues et lettres périodiques, le site internet et les réseaux sociaux.



Le bureau de l'Union régionale

Président :

Alain Meunier (Trésorier des Cofor Isère),
Maire de Porte-des-Bonnevaux, Vice-président délégué à la forêt à Bièvre Isère Communauté ;

1^{er} Vice-président :

Dominique Jarlier (Président des Cofor Puy-de-Dôme), Maire de Rochefort-Montagne ;

2nd Vice-président :

Jean-Marc Boudou (Président des Cofor Cantal), Maire de Védrine-Saint-Loup et Vice-président Saint-Flour Communauté (agriculture et environnement) ;

3^{ème} Vice-président :

André Vairetto (Vice-président des Cofor Savoie), Maire de Notre-Dame-des-Millières, Conseiller Départemental de la Savoie, Conseiller Communautaire de l'Agglomération Arlysère ;

Secrétaire :

Patrick Chaize (Président des Cofor Ain),
Sénateur de l'Ain ;

Trésorier :

Alain Féougier (Président des Cofor Ardèche et Massif central), Conseiller municipal à Saint-Michel de Boulogne.

ÉQUIPE ACTUELLE



Jessica Masson
Directrice



Guillaume David
Directeur Adjoint
Référént régional
foncier



Stéphanie Coonghe
Responsable
administratif
et ressources humaines



Audrey Ciantar
Coordinatrice
des financements



Manon Paolucci
Chargée de projets
communication
et pédagogie



Constance Le Lay
Référénte régionale
formation
Chargée de mission
de la Drôme



Wilfried Tissot
Référént régional
bois énergie
transition énergétique



Héloïse Allec
Référénte régional
bois construction



Maxime Chaussinand
Chargé de projet
"Faune habitat 3 Vallées"
Référént régional
équilibre sylvo-
cynégétique



Fabien Lamy
Référént régional bois
construction
Chargé de mission du
Cantal



Cécile Martin
Chargée de mission de la
Haute-Loire



Clémence Magnaud
Chargée de mission
de l'Allier et du Puy-de-
Dôme



Florine Dumay
Chargée de mission
Ain, Loire et Rhône



- -
Chargée de mission
de la Haute- Savoie



Clarisse Marechal
Chargée de mission
pour la forêt de montagne
des Alpes



Lucile Buisson
Chargée de mission
de la Savoie



Anaëlle Fayolle
Chargée de mission
de l'Isère



Stéphanie Cuttat
Chargée de mission "Un
arbre, un habitant en
Isère"



Mathieu Soares
Chargé de mission
de l'Ardèche



Marie Solere-Mischler
Chargée de mission
forêt-bois



Union régionale des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Jessica **Masson** - Directrice

06 27 24 94 59 | jessica.masson@communesforestieres.org

Guillaume **David** - Directeur adjoint et Référent régional Foncier

06 10 78 76 55 | guillaume.david@communesforestieres.org

Stéphanie **Coonghe** - Responsable administratif et RH

07 82 19 05 83 | stephanie.coonghe@communesforestieres.org

Audrey **Ciantar** - Coordinatrice des financements

07 64 40 02 99 | audrey.ciantar@communesforestieres.org

Manon **Paolucci** - Chargée de projets communication et pédagogie

06 59 24 69 73 | manon.paolucci@communesforestieres.org

Wilfried **Tissot** - Référent régional bois énergie Transition énergétique

07 77 38 47 94 | wilfried.tissot@communesforestieres.org

Héloïse **Allec** - Référente régionale bois construction

06 62 36 99 25 | heloise.allec@communesforestieres.org

Clarisse **Maréchal** - Chargée de mission pour la forêt de montagne des Alpes

06 62 10 64 09 | clarisse.marechal@communesforestieres.org

Maxime **Chaussinand** - Chargé de mission "Faune habitat 3 Vallées" et Référent régional équilibre sylvo-cynégétique

06 98 36 22 58 | maxime.chaussinand@communesforestieres.org

Marie **Solere-Mischler** - Chargée de mission forêt-bois

06 67 80 28 82 | marie.solere.mischler@communesforestieres.org



Ain | Loire | Rhône

VisioBois

271 route de l'Alagnier
01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY

Florine **Dumay** - Chargée de mission Ain, Loire et Rhône

06 65 24 69 16 | florine.dumay@communesforestieres.org



Haute-Savoie

Chambre d'agriculture
52 avenue des îles
74000 ANNECY

- - - Chargée de mission de la Haute-Savoie

06 61 93 73 49 | hautresavoie@communesforestieres.org



Savoie

256, rue de la République
73000 CHAMBÉRY

Lucile **Buisson** - Chargée de mission de la Savoie

06 22 92 06 50 | lucile.buisson@communesforestieres.org



Isère

1 Place Pasteur
38000 GRENOBLE

Anelle **Fayolle** - Chargée de mission de l'Isère

07 67 40 30 20 | isere@communesforestieres.org

Stéphanie **Cuttat** - Chargée de mission "Un arbre, un habitant en Isère"

07 67 81 36 83 | stephanie.cuttat@communesforestieres.org



Ardèche

10 place Olivier de Serres
07200 AUBENAS

Mathieu **Soares** - Chargé de mission de l'Ardèche

06 08 01 06 74 | mathieu.soares@communesforestieres.org



Drôme

2 avenue Maurice Faure
26150 DIE

Constance **Le Lay** - Référente régionale formation et chargée de mission Drôme

06 46 41 45 18 | constance.le.lay@communesforestieres.org



Haute-Loire | Puy-de-Dôme | Allier | Cantal

Maison de la forêt et du bois
10 allée des eaux et forêts
63370 LEMPDES

Clémence **Magnaud** - Chargée de mission de l'Allier et du Puy-de-Dôme

06 59 21 26 63 | clemence.magnaud@communesforestieres.org

Cécile **Martin** - Chargée de mission de la Haute-Loire

06 58 57 59 91 | cecile.martin@communesforestieres.org

Fabien **Lamy** - Référent régional bois construction et chargé de mission du Cantal

06 65 20 07 25 | fabien.lamy@communesforestieres.org



Notre fonctionnement

LES ACTIONS DES COMMUNES FORESTIÈRES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2024

13 PROJETS

23 CONVENTIONS

En 2024 l'Union régionale est maître d'ouvrage de **13 projets** faisant appel à **23 conventions** pour **739 844 € de subventions d'exploitation**.

En 2024 l'Union régionale a traité :

33 demandes de paiement de subventions (acomptes et soldes), 13 demandes de subvention déposées. Elle a également la gestion de 18 conventions de mise à disposition de personnel

22 614 € de cotisations des associations départementales viennent conforter directement l'autofinancement nécessaire à l'Union régionale pour l'ingénierie de projets et l'appui aux associations départementales (gestion salariale et administrative entre autres).

Une participation de la Fédération nationale pour l'année constitue un apport en fonds privés pour développer notre programme d'action. Ces moyens proviennent pour 47 593 € de l'enveloppe développement de l'IFFC (TATFNB perçue par la Fédération et redistribuée en région) et pour 22 867 € pour l'accomplissement du projet sur les Obligations Légales de Débroussaillage (mobilisation de moyens du Ministère par la Fédération). Pour compléter l'apport en fonds privés de notre association dans le cadre du partenariat avec notre Fédération, des moyens de France Bois forêt nous ont permis de travailler sur les thèmes Commercialisation, prescription, forêt pédagogiques, Biodiversité dans un cadre de cohérence nationale.

Le réseau des Communes forestières en AURA s'appuie sur un groupement d'employeurs pour la mise à disposition d'une partie des salariés auprès des associations départementales et de l'Union régionale.

En 2024, l'Union régionale a commandé 287 737€ de mise à disposition de personnel au Groupement d'employeurs pour la réalisation des projets dont elle à la Maîtrise d'ouvrage.

Résolutions prises en Assemblée générale statutaire du 24 octobre 2025 :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration, l'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2024.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :
47 032 € au poste "autres réserves" pour ladite somme.

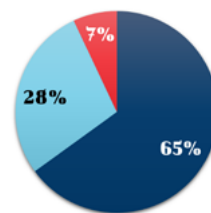
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions réglementées, approuve lesdites conventions.

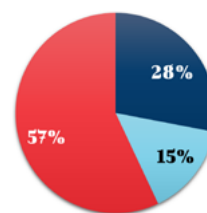
2024 | EN CHIFFRES

	Groupement d'employeurs	Union régionale
ETP	8,4	7,41
RESULTAT 2024	0 €	47 032 €

Groupement d'employeurs
421 035 € de charges

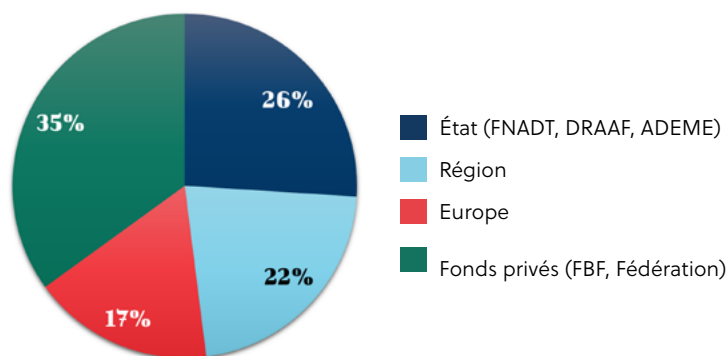


Union régionale
969 187 € de charges



- dont rémunération des personnels
- dont charges sociales, taxes, provisions
- dont autres achats et charges externes

Répartition des subvention d'exploitation



En 2024, l'Union régionale bénéficiait d'un **crédit court terme de 180 000 € TEG** 4.66% et d'une autorisation de découvert de 40 000 €



L'Union régionale représente et défend les intérêts de ses adhérents au niveau européen, national, régional et sur les massifs dans les instances suivantes :

- Commissions régionales de la forêt communale et comités des ventes
- Réunions de l'interprofession (AG, CA et groupes approvisionnement, pédagogie de la récolte, formation au changement climatique, desserte)
- Commission régionale bois énergie (membre)
- Commission régionale forêt Bois (CRFB)
- Groupe Régional forêt et Changement climatique et son Sous-groupe Risque Incendie
- Comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique
- Comité Régional Biodiversité
- Comité régional scolyte
- Comité de pilotage régional sur le foncier
- Membre et contributeur du plan régional tempête
- Pilotage de fiches actions du Programme régional forêt bois PRFB
- Membre du jury de sélection des architectes retenus au cluster SANA
- Membre du comité de sélection du prix régional de la construction bois
- Partenaire du pacte Bois et biosourcés
- Implication auprès des Cofor Massif Central (CA, AG et travaux opérationnels)
- Animateur du groupe forêt du Comité de Massif des Alpes
- Membre du CA de PEFC AURA
- Implication dans les associations de certification de massif (Bois des Alpes et Bois des Territoires du Massif central)

Nos adhésions 2024



centre régional auvergne-rhône-alpes de l'information géographique



Revue de projets

THÈME 1

FORMATION ET INFORMATION DES ÉLUS

aux enjeux de la forêt et du bois

Référents : votre chargé.e de mission départemental appuyé.e par Constance LE LAY

Les élus locaux jouent un rôle crucial dans la politique forestière régionale. Propriétaires, aménageurs et médiateurs, ils agissent sur des enjeux comme le changement climatique et le foncier forestier. Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes organisent des formations pour leur fournir des outils et connaissances.

Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'IFFC



LE PROGRAMME EN 2024 :

394 élus
au total

9 Webinaires

14 Formations

Les 14 formations ont rassemblé un total de 150 stagiaires, dont 113 élus.
Et 9 webinaires ont été organisés avec 244 participants.

Le programme couvre divers thèmes forestiers et s'adapte aux besoins des territoires. Il se structure autour de trois axes :

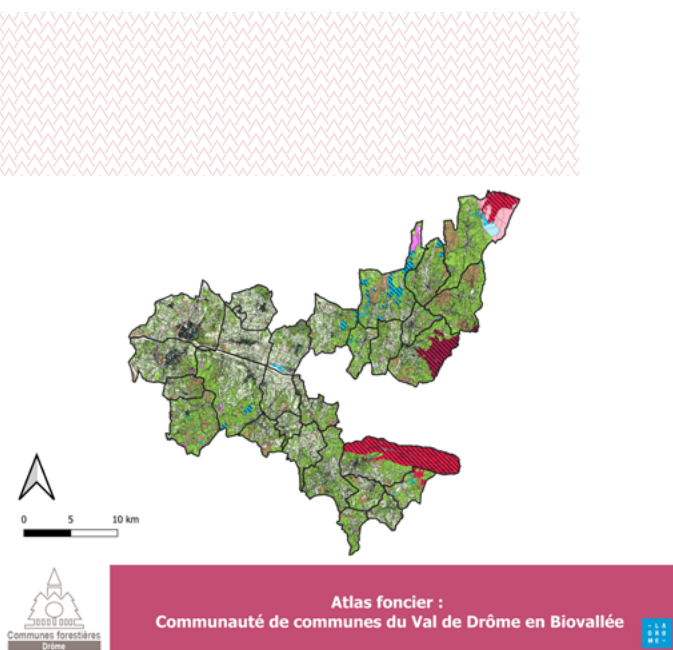
Sessions de formation : En présentiel et en webinaire, sur des thèmes comme le foncier forestier et la biodiversité. Gratuites pour les élus et leurs agents

Webinaires : Format flexible avec des sessions en début et fin de journée, réduisant les contraintes de déplacement.

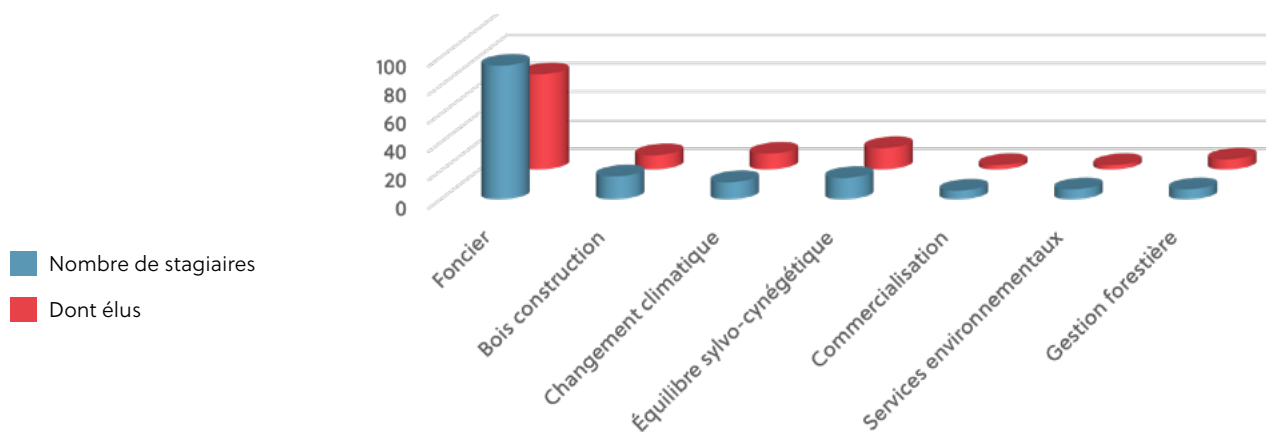
Certification qualité : L'Union régionale est certifiée Qualiopi, garantissant une amélioration continue des contenus et une coordination efficace.

Exemple de déploiement - Drôme

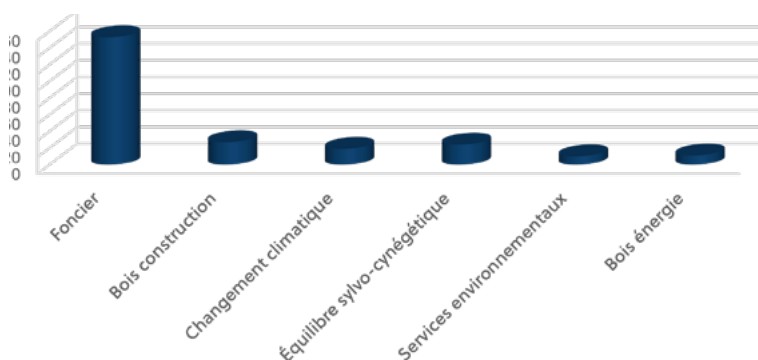
En novembre 2024, les Communes forestières de la Drôme ont organisé, en partenariat avec la Communauté des communes du Val de Drôme, une formation sur la thématique du foncier forestier. Cette formation s'est inscrite dans le plan d'action de la stratégie forestière développée par le territoire, autour de deux objectifs : sensibiliser les élus et entamer un travail autour du morcellement forestier. A l'occasion de cette formation, l'Atlas foncier développé la même année pour la Communauté de communes a fait l'objet d'une analyse en direct avec les élus présents. Ce format a permis au territoire d'entamer une transition rapide entre les apports théoriques et la mise en oeuvre.



Nombre de stagiaires en 2024



Nombre de stagiaires (webinaires) en 2024



Livrables

Supports de présentation des formations : Diapositives et documents utilisés pendant les formations.

Modèles de documents : Synthèse des activités et résultats des formations.

Fiche thématique



Des outils pour accompagner les élus



Agenda des formations

Replay des webinaires

Fiche thématique : formation des élus



Pour accéder à la page internet du projet

THÈME 2

FORMATION, INFORMATION ET APPUI AUX ÉLUS

sur le risque incendie et le débroussaillage

Référents : votre chargé.e de mission départemental appuyé.e par Constance LE LAY et Mathieu SOARES

Depuis les incendies de 2022, l'État a amplifié les moyens pour adapter les territoires au risque incendie.

Les élus locaux ont un rôle essentiel dans la gestion de ce risque, de l'aménagement de la commune à la gestion de crise. Ce projet vise à former, informer et accompagner les élus locaux sur cette thématique.

Avec le soutien du MASA, de la DRAAF et de l'IFFC



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



LE PROGRAMME EN 2024 :

Thèmes	Nb de formations	Nb de stagiaires	Dont élus
Module 1 - Le risque incendie	3	19	18
Module 2 - Le rôle de l' élu	10	96	88
Module 3 - Les OLD	3	47	45

163 stagiaires

Le programme de formation des élus a permis de rassembler 163 stagiaires, dont 151 élus.

Modules de formation : Trois modules ont été présentés : le risque incendie, le rôle de l' élu face au risque incendie, et les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

Accompagnement supplémentaire avec le MASA :

- > 1 Webinaire organisé en Isère
- > 2 interventions en Loire sur les Plans Communaux de Sauvegarde
- > 2 interventions en conseil communautaire en Ardèche
- > 1 intervention en bureau municipal de Die en Drôme
- > Mise en place d'une permanence téléphonique en Drôme et en Ardèche
- > Accompagnement de quatre communes dans la réalisation d'un Plan Communal de Débroussaillage

Exemple de déploiement - Ain

ANTICIPER LE CLASSEMENT DE COMMUNES À RISQUE FEU DE FORÊT

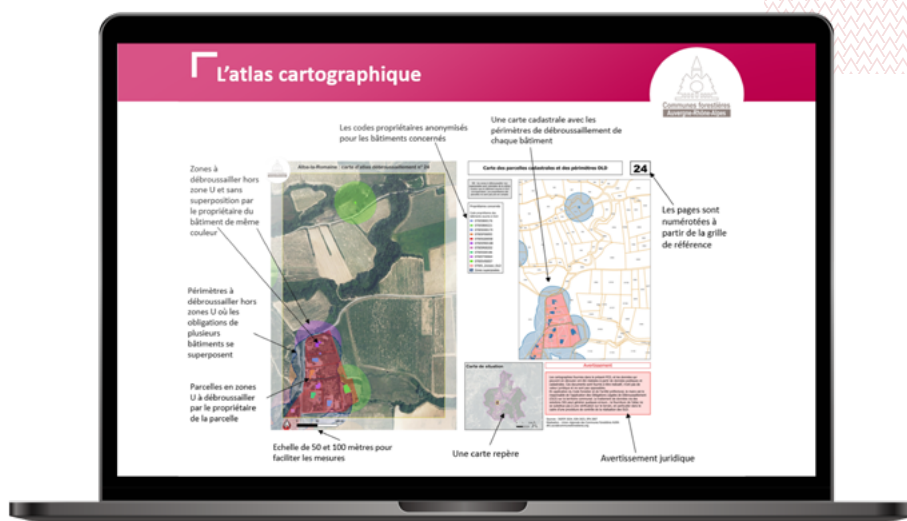
En juin 2024, l'association des Communes forestières de l'Ain a organisé une session de formation autour de la thématique "Le rôle de l' élu face au risque incendie", à Ceyzériat, qui a rassemblé 18 élus. Les services de l'Etat (ONF et DDT) ainsi que le SDIS01 sont intervenus aux côtés des Communes forestières pour abonder le contenu de la formation de retours d'expériences et de détails techniques. Une approche partenariale qui porte ses fruits auprès de nos élus, et pour laquelle nous remercions les services partenaires.

Livrables

Outils cartographiques - Première en France : les Cofor AURA développent un outil cartographique pour les mairies pour construire un plan communal de débroussaillage.

Modèles de documents : Élaboration de fiches techniques et de modèles de documents à destination des élus.

Appui à l'organisation de réunions publiques d'information sur les OLD.

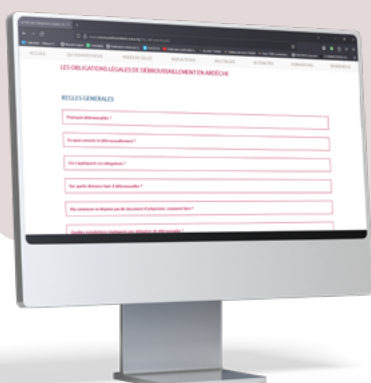


Des outils pour accompagner les élus



Site internet

Foire aux questions



Une foire aux questions : dédiée sur notre site internet : l'essentiel de la réglementation, les fiches pratiques et les enregistrements de webinaires librement accessibles aux élus

Permanence téléphonique : lancement d'une permanence hebdomadaire pour renseigner les élus et les questions complexes des administrés sur le débroussaillage

Modèles de documents : Élaboration de fiches techniques et de modèles de documents à destination des élus.



Pour accéder à la page internet du projet

THÈME 3

FORÊTS PÉDAGOGIQUES

« Dans 1 000 communes, la forêt fait école »

Référents : votre chargé.e de mission départemental appuyé.e par Manon PAOLUCCI

Le programme « Dans 1 000 communes, la forêt fait école » est développé par la Fédération nationale des Communes forestières depuis 2019.

Il propose aux enfants de participer à la gestion d'une parcelle de forêt de leur commune pour les sensibiliser à la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

Avec le soutien de France Bois Forêt,
du Gouvernement, et de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes



LE PROGRAMME EN 2024 :

24 Forêts pédagogiques

+ de **2 000** personnes sensibilisées
depuis le début du programme

+ de **46** actions réalisées
(interventions en classe, sorties en forêt,
visites d'entreprises...)

Ce programme vise à **sensibiliser les enfants** aux multiples fonctions de la forêt et à les initier à la gestion durable des espaces forestiers.

Les objectifs principaux sont :

- > Découvrir les fonctions de la forêt ;
- > Vivre des expériences concrètes avec des acteurs locaux ;
- > Comprendre l'importance de la forêt dans le territoire ;
- > Responsabiliser les élèves dans la gestion de leur "Forêt pédagogique" ;
- > Approcher les enjeux globaux de la forêt ;
- > Former de jeunes citoyens responsables.

En 2024, 24 Forêts pédagogiques ont été accompagnées en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce programme a touché 26 communes, sensibilisé près de 2 000 personnes et mené 46 actions éducatives.

Exemple de déploiement - Cantal

FORÊT PÉDAGOGIQUE DE LAVEISSIÈRE

Depuis octobre 2022, les élèves de Laveissière ont participé à diverses activités éducatives dans leur forêt pédagogique. Ils ont identifié et recensé la faune et la flore locales, mesuré des sapins remarquables, et reçu un prix pour le développement durable. Les élèves ont également créé un herbier, accueilli un projet éducatif sur les arbres morts, et découvert l'histoire forestière locale avec un élu. Une rencontre avec une délégation québécoise a permis aux enfants d'échanger sur les forêts boréales et locales, enrichissant leur compréhension des écosystèmes forestiers.

Livrables

Outils pédagogiques : Carnet d'observation et d'activités, jeu de société.

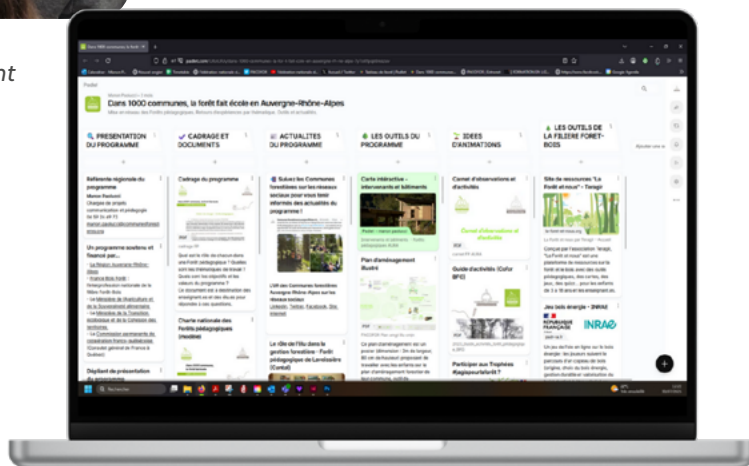
Outils de communication : Panneaux pédagogiques, site internet, concours de dessin.

Outils méthodologiques : Padlet régional avec carte interactive et fiches pédagogiques.

Echange avec le Québec : Dans le cadre de la Commission permanente de coopération franco-qubécoise.



En 2024, le jeu «Forestiers, à vous de jouer», initialement développé par les Communes forestières Normandie avec les acteurs de la filière forêt-bois locale, a été adapté par Collectivités forestières Normandie en version nationale. Chaque Forêt pédagogique a pu rédiger des questions spécifiques à la forêt de sa région.



^ Padlet régional

Des outils pour accompagner les élus



Padlet Régional qui centralise les informations et les supports.

Replay webinaire et témoignage d' élu.

Site internet dédié aux ressources et actualités du programme.

Exemple du programme "1 arbre 1 habitant en Isère"



Pour accéder à la page internet du projet

THÈME 4

PROJET PACTE FORÊT-Z

Projet d'Adaptation au Changement Climatique par la Concertation dans les Territoires

Référents : votre chargée de mission Puy-de-Dôme appuyée par Jessica Masson

Le projet PACTE Forêt-z vise à accompagner les territoires forestiers dans leur adaptation au changement climatique. Il favorise la concertation entre acteurs locaux, comme les élus et les gestionnaires forestiers, pour développer des stratégies d'adaptation durables. Le projet inclut des ateliers, des formations et des outils de sensibilisation pour renforcer les capacités locales et encourager des solutions innovantes.

Avec le soutien du Gouvernement



Consortium



LE PROGRAMME EN 2024 :

1 Formation en facilitation stratégique pour les membres du consortium.

Engagement du groupe dépositaire aux valeurs du projet.

Rédaction d'un cahier des charges et recrutement du prestataire DIALTER.

Enquêtes sur la perception de la forêt et de la filière bois.

Définition du cadre de concertation incluant intentions, périmètre, moyens, et cartographie des parties prenantes.

Le projet vise à **créer un espace de dialogue** sur le territoire du Livradois Forez afin de co-construire une vision commune et partagée de la forêt. Il cherche à définir des solutions adaptatives de gestion face aux enjeux climatiques et environnementaux actuels.

Les objectifs spécifiques incluent :

- > **Réduire les incertitudes** liées aux impacts du changement climatique et renforcer l'intervention humaine pour atténuer ces effets ;
- > **Diversifier les approches** pour diminuer les risques d'échec et accroître les connaissances sur la multifonctionnalité des forêts ;
- > **Sensibiliser et former** les acteurs locaux, y compris les usagers et les environnementalistes, sur les enjeux climatiques et les pratiques d'adaptation ;
- > **Renforcer la concertation locale** en s'inscrivant dans les travaux en cours au sein du Parc Naturel Régional (PNR) et en suivant les orientations stratégiques validées par les collectivités locales ;
- > **Transférer les connaissances acquises** à d'autres territoires, en faisant du Livradois Forez un territoire pilote pour les pratiques sylvicoles adaptatives.

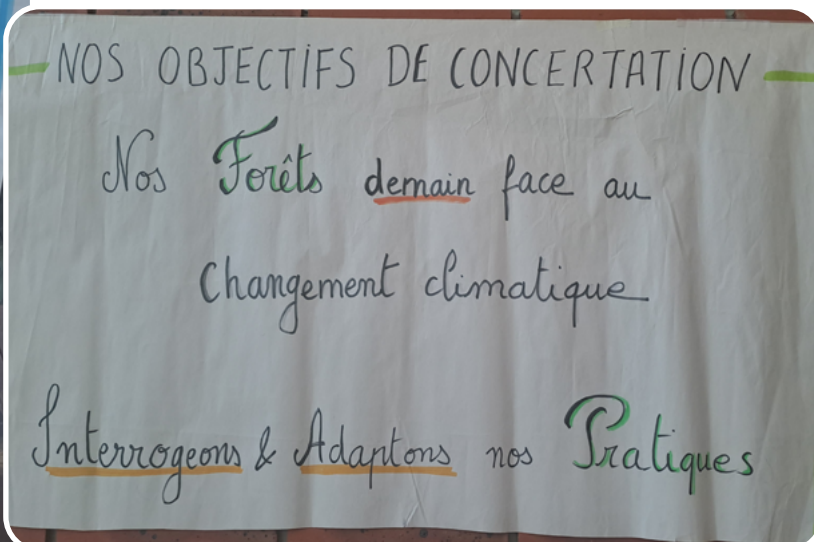
Le projet est soutenu par un consortium de neuf structures clés, travaillant ensemble pour atteindre ces objectifs et promouvoir une gestion durable et adaptative des forêts.

Livrables

Cadre du dialogue

Dispositif du dialogue

Comptes rendus d'ateliers

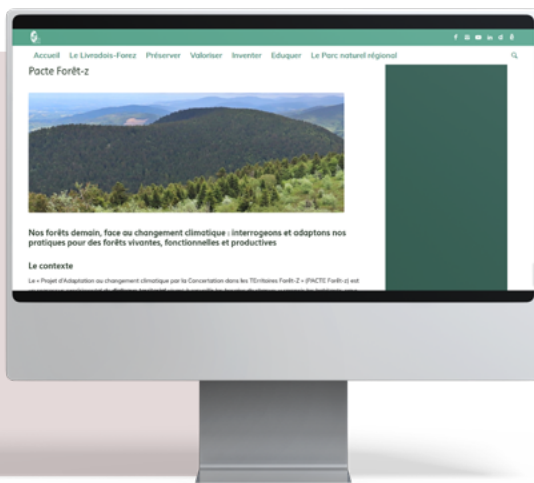


Des outils pour accompagner les élus



 Site

du projet



Pour accéder à la page internet du projet

THÈME 5

ELUS MOBILISATEURS DE BOIS

améliorer l'accès à la ressource

Référents : votre chargée de mission départemental appuyée par Jessica Masson et Guillaume David

L'utilisation de la desserte forestière et des routes, souvent propriétés de la commune, par de multiples usagers peut conduire à des conflits. Ce projet vise à accompagner les communes et intercommunalités œuvrant en faveur de l'accès à la ressource bois des forêts de la région. L'action cherche à résorber les blocages partagés par la filière sur la desserte et la voirie communale, qu'ils soient d'ordre technique, politique ou de sécurité publique, et qui relèvent de la compétence des collectivités.

Avec le soutien de La Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la DRAAF



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



LE PROGRAMME EN 2024 :

581 communes ont bénéficié d'un accompagnement ou d'outils dans le cadre du projet.

4 territoires ont été impliqués et animés avec le dispositif Mod'op

1 convention cadre entre FIBOIS et les COFOR AURA a été signée en mars 2025

Pour répondre à ces enjeux, les Communes forestières ont mis en place des actions concrètes :

- > Distribution d'outils d'état des lieux gratuits pour les communes en partenariat avec la chambre d'agriculture, touchant 160 communes en Savoie, 170 communes en Haute-Savoie, 100 communes en Ardèche, et 138 communes en Isère.
- > Promotion de la Charte de bonne pratique et de l'Utilitaire des Pays de Savoie, ainsi que des accords-cadres, auprès de 160 communes en Savoie, 170 communes en Haute-Savoie, et des communes de la Drôme.
- > Accompagnement sur les conflits d'utilisation des dessertes/voiries : soutien apporté à 6 communes en Ardèche, 3 communes en Haute-Savoie, 3 communes en Savoie, et 1 commune en Haute-Loire.
- > Appel à témoignage : collecte de retours d'expériences sur les dégâts sur les dessertes auprès de toutes les communes de la région en 2024.
- > Signature d'une convention cadre entre FIBOIS et les Communes forestières AURA en mars 2025 pour le développement du « Module élus » en lien avec la plateforme « Forêt en règle ».
- > Panneaux et bâches d'informations : diffusion de panneaux et bâches d'informations pour les chantiers afin de sensibiliser le grand public en forêt communale. Commandez-les en ligne sur le site internet des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes.

> Quatre territoires animés avec le dispositif Mod'op : Belledonne, Haut Pays du Velay Communauté, Nord-Ouest Haute-Loire, et Pays de Cœur Pradel.

En Haute-Savoie, nous avons été sollicités par trois communes, au sujet d'urgence de conflits suite à des dégradations de dessertes.

Aussi, nous avons travaillé un modèle de convention d'usage pour pistes/dessertes forestières, afin de répondre aux besoins de ces communes.

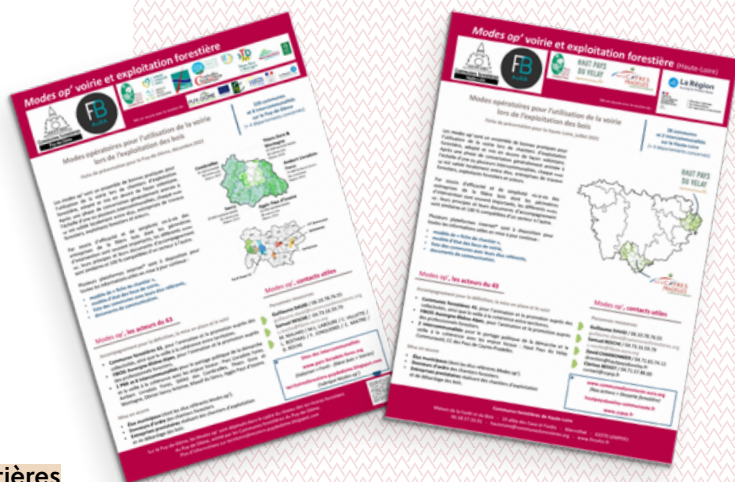
Livrables

Charte de bonnes pratiques

Modèle de convention d'usage pour pistes/dessertes forestières

Convention cadre FIBOIS-Communes forestières AURA

Panneaux et bâches d'information



Des outils pour accompagner les élus

Le « **portail des collectivités** » développé par l'ONF avec le concours des Communes forestières donne accès aux informations de la forêt communale de manière dématérialisée. Chaque commune forestière a accès à une cartographie des forêts de sa commune avec l'identification des points de secours en forêts. Ces cartes sont téléchargeables depuis l'application. Chaque commune a ses propres codes de connexion.



Portail

des collectivités



La procédure d'état des lieux voirie avant/après chantiers

Charte de bonne pratique de l'exploitation forestière

Utilitaire et accord-cadre

Modèle de convention d'usage de desserte forestière

Méthode des Modes opératoires voirie

Les guides voirie et exploitation forestière

Modèles de délibération



Pour accéder à la page internet du projet

ELUS MOBILISATEURS DE BOIS

approvisionnement de la filière

Référents : votre chargé.e de mission départemental appuyé.e par Jessica Masson et Guillaume David

Le projet vise à développer l'engagement des communes dans des contrats en bois façonné et à accompagner les collectivités pour structurer l'approvisionnement des entreprises. Cela inclut la diffusion d'informations techniques, l'accompagnement et la mise en place de démarches pilotes. Le projet encourage également les démarches innovantes comme les plateformes de stockage et les groupements de commande aux Entreprises de Travaux Forestiers (ETF).

Avec le soutien de La Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la DRAAF



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



LE PROGRAMME EN 2024 :

34 % de bois vendu

en contrat sur la Région

un pas de **+ 25.8%** entre 2023 et 2024

+ de 100 entreprises approvisionnées avec ces contrats en 2024

Les Communes forestières et l'ONF ont adapté leur stratégie commerciale pour mieux répondre aux attentes des scieurs et valoriser les volumes de bois, en intégrant des coupes de qualité et des services supplémentaires comme le lissage des livraisons et l'approvisionnement hivernal. L'objectif est d'aider les communes à comprendre et intégrer ces dispositifs.

Pour répondre aux enjeux d'approvisionnement et de valorisation des bois, les Communes forestières ont mené en 2024 des actions concrètes, combinant coordination territoriale, innovation et plaidoyer. Voici les principales réalisations :

- > 34 % de bois vendu en contrat en 2024 (+25,8 % vs 2023), avec plus de 100 entreprises approvisionnées.
- > Participation à 10 ventes de bois publiques avec diffusion de synthèses aux collectivités.
- > Organisation de rencontres tripartites (entreprises/élus/gestionnaires) en région et dans 3 départements (Ain, Savoie, Haute-Savoie).
- > Implication dans les cellules de crise départementales et comités scolytes pour promouvoir les contrats comme solution de valorisation des bois déperissants.

Exemple de déploiement - Savoie

SUIVI DES PLATEFORMES DE STOCKAGE DE BOIS

En Savoie, le projet a permis le suivi des plateformes de stockage de bois, telles que celles d'Arlysère et de la Communauté de Communes Maurienne Galibier. Les plateformes ont été suivies avec l'enregistrement des dates d'entrée et de sortie des bois et les volumes correspondants. Un bilan a été réalisé pour la facturation auprès des structures entreposant du bois, facilitant ainsi la mobilisation de bois de montagne en contrat d'approvisionnement et organisant un cadencement des livraisons des volumes dans les scieries tout au long de l'année, y compris en période hivernale. En contrepartie de cette organisation, les scieries ont intégré dans leurs contrats des coupes sanitaires ou autres.



Livrables

Observatoire des ventes publiques de bois : Mise à jour continue pour fournir des données actualisées.

Tableau Excel de comparaison des régimes de TVA : Outil pour faciliter l'appropriation des enjeux fiscaux liés aux contrats d'approvisionnement.

Contrats et accords : Développement de contrats tripartites et de groupements de commande aux ETF.

Guides et fiches techniques : Création de fiches thématiques et de cas techniques sur les contrats d'approvisionnement.

Bilan périodique des ventes par adjudication : Documentation et diffusion des résultats des ventes publiques de bois.

Communication : Publication de 5 articles en 2024 sur la commercialisation et les contrats



Des outils pour accompagner les élus



Fiche thématique et cas technique : Sur les contrats d'approvisionnement.

Bilan périodique des ventes par adjudication.

Observatoire régional des ventes automatisé et en ligne.

Guide du Budget forestier communal.

Convention de groupement de commande aux ETF et modèles de délibérations.

Kit national de communication sur les contrats d'approvisionnement.



Pour accéder à la page internet du projet

ELUS MOBILISATEURS DE BOIS

lever les freins constatés sur le foncier forestier

Référents : votre chargé.e de mission départemental appuyé.e par Guillaume David

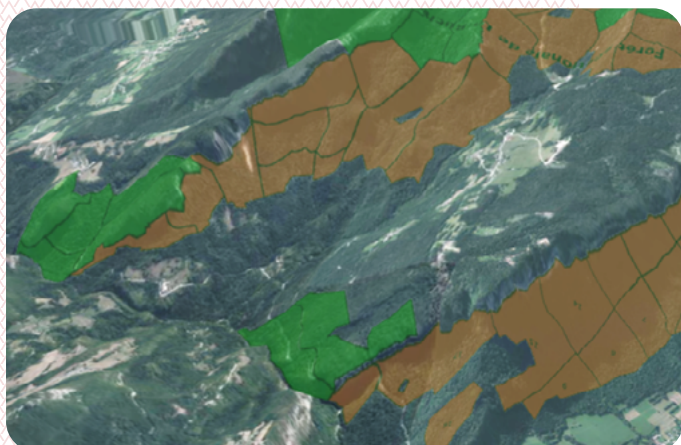
Le projet concerne l'amélioration de la gestion du foncier forestier en Auvergne-Rhône-Alpes. Face au morcellement croissant de la propriété forestière, qui entrave une gestion durable et multifonctionnelle des massifs, ce projet se concentre sur l'identification et la résolution des obstacles juridiques, administratifs et techniques. L'objectif est de faciliter l'accès à la ressource bois et d'optimiser sa mobilisation, tout en renforçant la coordination entre les collectivités locales et les acteurs du territoire.

L'Union régionale s'appuie sur une organisation solide, incluant des chargés de mission départementaux et régionaux, ainsi que des élus référents spécialisés dans le foncier. Nous proposons des outils et des accompagnements adaptés aux besoins des collectivités, tels que des guides sur les droits de préférence, les sections de communes, les biens sans maître, et l'acquisition de parcelles forestières.

Avec le soutien de La Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la DRAAF



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



LE PROGRAMME EN 2024 :

1 885 300 hectares déclarés boisés au cadastre en 2024 (en hausse de **0,2 %** depuis 2017)

852 400 comptes cadastraux concernés par le foncier forestier, dont **834 900 privés**

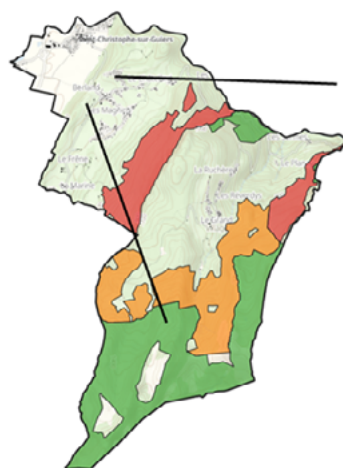
90 % de la forêt privée ne disposent pas de Plans Simples de Gestion

2 % des surfaces boisées sont estimées sans maître

Dans ce domaine, les Communes forestières ont mené en 2024 des **actions concrètes et ciblées**, combinant expertise technique, coordination territoriale et plaidoyer politique. Voici les principales réalisations :

- > Participation active aux comités de pilotage de l'appel à projet DRAAF pour le regroupement de la gestion et du foncier forestier, en collaboration avec 11 territoires et leurs partenaires techniques.
- > Étude approfondie sur l'application du régime forestier aux nouvelles surfaces boisées des collectivités, intégrant les spécificités régionales (forêts de montagne, gestion des risques).
- > Audition par le CESER pour alerter sur le morcellement extrême de la propriété forestière : 90 % de la forêt privée sans Plan Simple de Gestion (soit 70 % des forêts régionales). 2 % des surfaces boisées potentiellement sans maître.
- > Veille législative et appui aux communes et intercommunalités dans 6 départements (Ain, Cantal, Isère, Loire, Haute-Loire, Savoie).

Exemple de déploiement - Isère



Rendu cartographique pour un appui à une commune d'Isère sur la gestion des biens de sections de communes.

Indicateurs fonciers marquants en 2024 sur la Région

> 1 885 300 hectares déclarés boisés au cadastre (+0,2 % depuis 2017), mais avec un décalage persistant par rapport aux surfaces réelles (2 623 000 ha selon l'IGN).

> 852 400 comptes cadastraux (dont 834 900 privés), reflétant un morcellement persistant.

Surface moyenne boisée :

> 1,6 ha pour les propriétaires privés (en légère baisse).

> 30,6 ha pour les propriétaires publics (+1 % depuis 2017), portés par l'augmentation des surfaces communales (+12 564 ha depuis 2017).

Livrables

Supports d'information thématiques : Guides sur les droits de préférence et préemption. Fiches détaillées sur les sections de communes et les biens sans maître. Plaquette sur l'acquisition de parcelles forestières par les collectivités.

Synthèse des difficultés liées aux sections de communes :

Document analytique sur les incohérences législatives (affouage, représentation dans les syndicats, gestion de la TVA, etc.). Recommandations pour faciliter les transferts de biens vers les communes.

Utilitaire de traitement des données cadastrales :

Outil numérique pour recenser et localiser les biens forestiers (communes, sections, biens sans maître). Cartographies interactives et indicateurs territorialisés (région, départements, intercommunalités).

Observatoire des prix du foncier forestier : Base de données mise à jour annuellement.

Guide des questions fréquentes : Réponses aux interrogations récurrentes des élus sur la gestion des forêts communales.



Des outils pour accompagner les élus



Logiciel

cartographique



Plaquette thématique sur le foncier forestier, et **fiche détaillée sur les biens sans maître**

Application interne d'analyse des données cadastrales, dont les résultats sont mis à disposition des adhérents (carte, tableau, synthèse...)

Logiciel cartographique pour la production de diagnostics fonciers par territoires (typologie de propriétaire, analyse de l'efficacité potentielle d'une animation)

Observatoire des prix du foncier forestier

Guide sur les questions fréquentes en lien avec les forêts des collectivités



Pour accéder à la page internet du projet

THÈME 6

MÉDIATION SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

Référents : votre chargé.e de mission départemental appuyé.e par Maxime Chaussinand

Ce projet vise à outiller les élus pour qu'ils deviennent des acteurs et médiateurs de l'équilibre sylvo-cynégétique (ESC) en Auvergne-Rhône-Alpes, en :

- > Clarifiant les enjeux politiques et techniques liés à l'ESC.
- > Facilitant le dialogue entre forestiers et chasseurs à partir de constats partagés.
- > Accompagnant l'appropriation des mesures de rétablissement de l'équilibre.

Avec le soutien de La Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la DRAAF



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



LE PROGRAMME EN 2024 :

Concertation renforcée : Participation active aux comités régionaux et instances départementales pour harmoniser les positions et identifier les freins.

Médiation terrain
en Isère et dans la Drôme

Livrables concrets :
Carte régionale et contribution au projet INFACITEM

Pour renforcer le dialogue et l'action sur l'équilibre sylvo-cynégétique, l'association a mené en 2024 une démarche active de concertation et de médiation à plusieurs niveaux :

Implication institutionnelle et territoriale

- > Participation au comité paritaire régional et aux réunions avec les acteurs institutionnels (DRAAF, DREAL) et partenaires (FRANSYLVA, CNPF, ONF)
- > Échanges réguliers entre le référent régional et les associations départementales, pour dresser un bilan de la concertation par territoire, identifier les freins et proposer des pistes d'action pour améliorer les organisations locales
- > Contribution aux instances départementales : réunions préparatoires aux CDCFS avec les acteurs forestiers et fédérations de chasseurs, schémas Départementaux de Gestion Cynégétique, consultations des FDC sur les plans de chasse 2024 et commissions départementales de la chasse et sous-commissions par Unités de Gestion.

Médiation Brossier Pallu : une approche terrain

- > Prébois (38) : médiation menée à son terme avec réalisation d'inventaires de terrain sur l'impact du gibier et renforcement du dialogue local entre tous les acteurs
- > Saint-Martin-en-Vercors (26) : médiation non aboutie (blocage sur la phase de relevés de terrain)

Exemple de déploiement - Savoie

PROGRAMME CERF/FAUNE/HABITAT EN 3 VALLÉES

Ce programme de recherche, mené en partenariat avec l'OFB, l'ONF, le Parc National de la Vanoise, le CNRS, l'École Pratique des Hautes Études et la Fédération des Chasseurs de Savoie, vise à étudier les effets des pressions anthropiques sur les relations entre les espèces et leurs habitats dans le massif des 3 Vallées. Dans cette zone, où l'ESC est particulièrement menacé, le projet cherche à mieux comprendre l'influence du cerf sur l'écosystème forestier, les interactions entre le cerf, ses habitats et les autres espèces, ainsi que le rôle des zones de quiétude et l'impact des perturbations humaines.

Ces travaux éclaireront les actions des gestionnaires d'espaces naturels, enrichiront le débat politique, tout en assurant la préservation de l'accueil touristique dans ce territoire d'exception.



Livrables

Carte régionale 2024 de l'ESC :

- > Document cartographique transmis aux élus référents départementaux
- > Analyse territoriale détaillée jointe pour chaque département

Bilan de concertation par territoire :

- > Synthèse écrite des freins identifiés et pistes d'action proposées
- > Issu des échanges entre référent régional et associations départementales

Rapport de médiation Brossier Pallu :

- > Pour Prébois (38) : Compte-rendu complet des inventaires et conclusions
- > Pour Saint-Martin-en-Vercors (26) : Rapport sur les blocages et perspectives

Fiche thématique sur l'ESC



Des outils pour accompagner les élus



➔ Plateforme nationale
forêt-gibier

Plateforme nationale de déclaration des dégâts de gibier.

Webinaire et module de formation sur l'ESC.

Fiche thématique sur l'ESC.

Carte annuelle de l'état d'équilibre par unité de gestion cynégétique.



Pour accéder à
la page internet
du projet

THÈME 7

APPUI AUX TRAMES DE VIEUX BOIS

par l'acquisition de forêts d'intérêt écologique

Référents : votre chargé.e de mission départemental appuyé.e par Fabien Lamy, Cécile Martin et Clémence Magnaud

Ce projet vise à préserver et développer une trame forestière de qualité en Auvergne, en ciblant des parcelles d'intérêt écologique pour créer des continuités écologiques (arbres habitats, îlots de sénescence, massifs forestiers en libre évolution). L'objectif est d'intégrer ces espaces dans une gestion durable, tout en accompagnant les collectivités dans leur acquisition.



LE PROGRAMME EN 2024 :

18 communes

manifestant leur souhait de s'engager

Réalisation de **2 cartes** par commune en fonction des critères d'acquisition et du type de propriétaires

Avec le soutien de



Pour renforcer la trame de vieux bois, les Communes forestières ont mené en 2024 des actions concrètes combinant expertise foncière et coordination territoriale. Voici les principales réalisations :

Localisation et analyse foncière :

- > Identification des parcelles privées sans maître ou de petites surfaces (< 4 ha) présentant un intérêt écologique (forêts anciennes, proximité de milieux aquatiques).
- > Croisement avec les outils de maîtrise foncière (droit de préemption, biens sans maître).

Mobilisation des communes :

- > 18 communes manifestent leur souhait de s'engager (acquisition de parcelles privées ou biens sans maître).
- > Suivi individuel et réunions avec les communes (ex. : Riom-ès-Montagnes, Rochefort-Montagne, Ceyssat).

Freins et perspectives :

- > Acquisition en cours non finalisée fin 2024 en raison de la longueur des procédures administratives ou des financements.

Exemple de déploiement - Haute-Loire et Puy-de-Dôme

TRAME DE VIEUX BOIS EN LIVRADOIS-FOREZ

Dans le cadre du programme, le PNR Livradois-Forez, en collaboration avec les Communes forestières, accompagne 10 communes (5 en Haute-Loire et 5 dans le Puy-de-Dôme) pour acquérir des biens vacants ou sans maître et y créer des îlots de sénescence.

Les Communes forestières ont : Identifié des parcelles à fort potentiel écologique, facilité les procédures d'acquisition et organisé des réunions d'information pour guider les communes dans leurs démarches.

Les communes non prioritaires bénéficient de conseils et de données foncières pour s'engager dans la démarche.

L'objectif est de valoriser la fonction écologique de ces parcelles en les intégrant dans une gestion durable (libre évolution, protection renforcée).

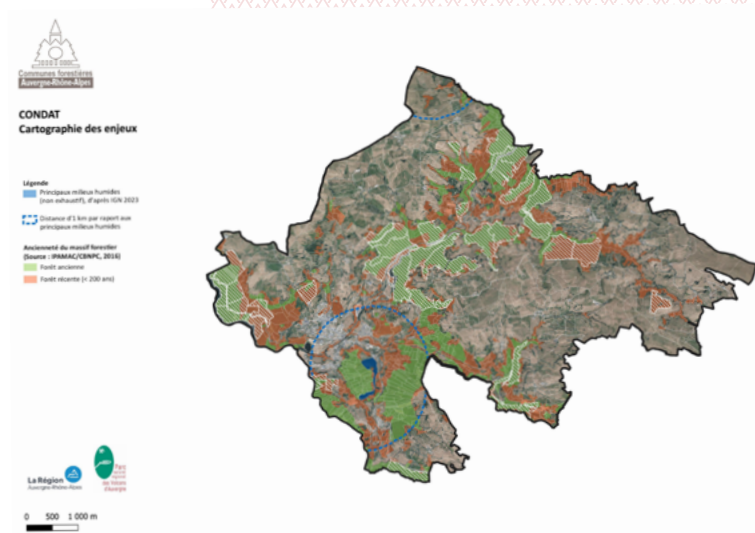


Livrables

2 cartes par commune : Localisation des parcelles selon les critères d'acquisition et le type de propriétaires.

Bilan d'action 2024 : Synthèse des potentialités territoriales et des freins identifiés.

Données foncières prioritaires : Transmission aux communes des zones ciblées pour acquisition.



Des outils pour accompagner les élus



Fiche thématique Favoriser les Trames de Vieux Bois.

Cas technique Foncier forestier : cas particulier des biens sans maître .



Pour accéder à la page internet du projet

THÈME 8

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

bois énergie

Référents : votre chargé.e de mission départemental appuyé.e par Wilfried Tissot

Ce projet vise à accompagner les élus pour intégrer la forêt dans leurs politiques de transition écologique, en développant des contrats d'approvisionnement en bois énergie, en sensibilisant les citoyens, et en intégrant la biodiversité dans les filières bois. L'objectif est de renforcer les circuits courts, optimiser la gestion forestière, et adapter les territoires au changement climatique.

Avec le soutien de la DRAAF, L'ADEME, France Bois Forêt et L'IFFC



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



Institut de formation forestière communale



LE PROGRAMME EN 2024 :

6 spectacle-débat organisés

dont **2** pour 140 lycéens

5 territoires accompagnés avec l'outil Territool

En 2024, les Communes forestières ont renforcé l'intégration du bois et de la forêt dans les politiques locales de transition écologique, en combinant accompagnement des collectivités, sensibilisation des citoyens et innovation dans les filières bois énergie. Voici les principales réalisations :

- > Participation à 6 réunions COP (départementales et régionales) pour intégrer la forêt et le bois dans la transition écologique.
- > Accompagnement de 5 territoires (Grand Lac, Riom Limagne et Volcans, Thiers Dore et Montagne, Balcons du Dauphiné, Haute-Savoie) via l'outil Territool pour structurer leur politique bois énergie.
- > 6 spectacles-débats "Il était un bois" (dont 2 pour 140 lycéens) pour sensibiliser aux enjeux forestiers et climatiques.
- > Accompagnement de la métropole de Grenoble et de Bourg-Saint-Maurice sur leurs politiques d'approvisionnement en bois énergie.
- > Participation au projet européen DIVERSE pour intégrer la biodiversité dans les filières bioénergétiques de l'arc alpin.
- Formation et webinaires : 1 journée bois énergie,
- > 2 webinaires (bois énergie et organisation du spectacle), et 1 action de formation interne.

Exemple de déploiement - Isère

PAT DES CHAMBARANS

Fiche de synthèse réalisée sur le territoire mettant en avant le potentiel de production de bois énergie, les scénarios de production de bois à venir, les flux de bois et quelques pistes d'actions sont présentées.

La particularité de ce PAT était la composante "modélisation dendrométrique par LIDAR" et l'étude de la maturité des peuplements. La carte ci-dessous présente la maturité relative des peuplements.

Ce travail permet de prévoir la réalisation en 2025 de plusieurs fiches accompagnant les élus et les propriétaires dans la gestion et l'exploitation des forêts en préservant le mieux possible la biodiversité.

Zoom sur le projet Diverse

Un partenariat alpin pour concilier bois-énergie et biodiversité



Les Communes forestières participent à ce projet transnational (5 pays, 12 structures) visant à intégrer la biodiversité dans les filières bioénergétiques. En France, le focus porte sur l'approvisionnement en bois-énergie de la métropole de Grenoble.

Objectifs 2024-2027 :

Analyser les modes de gestion forestière, l'accueil de la biodiversité et la répartition de la valeur ajoutée dans la filière plaquette énergie. Tester des indicateurs communs pour une gestion durable des forêts.

Produire des recommandations politiques d'ici 2026-2027, en s'appuyant sur des études de terrain et une méthodologie partagée.

Prochaines étapes :

Printemps 2025 : Finalisation de la méthodologie et du réseau d'acteurs.

2026-2027 : Restitution des résultats et propositions concrètes pour les territoires alpins.

Livrables

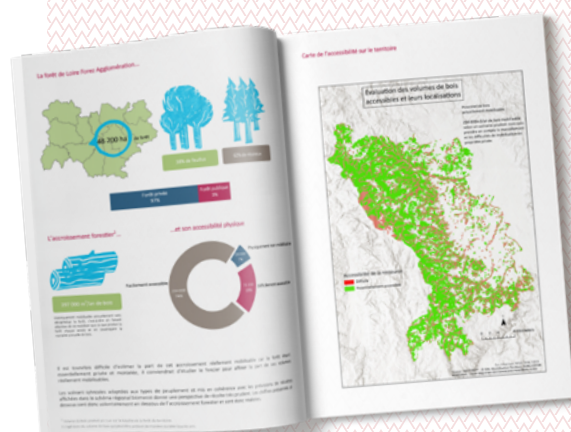
3 feuillets "Territoir" : Analyses pour alimenter les politiques bois énergie locales.

Rapport du Plan d'Approvisionnement Territoire (PAT) des Chambarans : Intégration de la biodiversité et modélisation LIDAR pour évaluer la maturité des peuplements.

Webinaires : Bois énergie et organisation du spectacle "Il était un bois".

Convention de partenariat avec le SYANE pour l'approvisionnement en bois énergie.

Guide ADEME : Adaptation au changement climatique en Auvergne-Rhône-Alpes.



Des outils pour accompagner les élus



Replay

webinaire



Replay des webinaires du spectacle-débat.

Teaser du spectacle-débat.

Cas technique - Groupement de commandes de combustibles.

Guide ADEME : Adaptation au changement climatique en Auvergne-Rhône-Alpes.



Pour accéder à la page internet du projet

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

bois construction

Référents : votre chargé.e de mission départemental appuyé.e par Héroïse Allec et Fabien Lamy

Ce projet vise à accompagner les collectivités dans la construction de bâtiments en bois, en valorisant des essences locales (bois scolyté, feuillus) et en garantissant une exemplarité énergétique et environnementale. L'objectif est de sensibiliser les élus aux certifications, outils et bonnes pratiques, tout en massifiant l'utilisation du bois local certifié et en participant à l'évolution des normes, marques de certification et labels.

Avec le soutien de la DRAAF, L'ADEME, France Bois Forêt et L'IFFC



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



Institut de
formation
forestière
communale



© ICMA ARCHITECTURE



LE PROGRAMME EN 2024 :

13 projets accompagnés

5 formations organisées pour sensibiliser les acteurs locaux

12 réunions avec les certifications pour améliorer l'offre et la demande en bois local

En 2024, les Communes forestières ont renforcé leur action pour intégrer le bois local dans les projets de construction, en accompagnant les collectivités et en développant des outils adaptés. Voici les principales réalisations :

Sensibilisation et formation :

6 événements de sensibilisation, dont 2 interventions aux "Rendez-vous du Chablais" et au Salon des Maires de Haute-Savoie sur le bois scolyté, 5 formations organisées sur le bois construction (webinaires, conférences, tables rondes, interventions en lycée agricole).

Accompagnement des projets :

13 projets suivis en 2024, dont 6 nouveaux, apports techniques auprès des préfectures de Savoie et Haute-Savoie pour intégrer le bois scolyté dans les bonus DETR.

Travail sur les certifications et labels :

12 réunions de concertation avec les acteurs des certifications, participation active à l'évolution du pacte Bois et Biosourcés de Fibois, 1 réunion de travail avec le label Bois de France et participation au comité de pilotage de l'outil Résobois.

Collaboration avec les institutions :

Participation au jury du Prix Régional Bois Construction Auvergne-Rhône-Alpes, 10 réunions partenariales pour renforcer les synergies entre acteurs.

Exemple de déploiement - Savoie

CONSTRUCTION D'UNE MICRO CRÈCHE - ST PIERRE DE CURTILLE

La maîtrise d'ouvrage est un syndicat dont les communes qui le composent sont touchées par la crise scolyte. Elles ont la volonté de mobiliser cette ressource en abondance. Un travail s'engage entre les élus, la maîtrise d'œuvre et les Communes forestières pour traduire la volonté politique dans les documents de marchés, dans le respect de la commande publique. Le projet est ambitieux en terme de traçabilité et de circuit court. Actuellement en chantier, il sera réalisé en bois scolyté certifié Bois des Alpes™.

Livrables

2 fiches ART pour des bâtiments exemplaires.

1 fiche thématique sur la RE2020.

Guides et fiches pratiques : utilisation du bois local certifié, outil ART, RE2020.

Délibération des Communes forestières sur le positionnement bois construction.

Guide des aides 2024 pour les collectivités.



▲ Pôle ski nordique, Le Revard (73)

Des outils pour accompagner les élus



➤ Sites internet

Bois des Alpes
Bois des Territoires du Massif Central



Guides juridiques : BDA et BTMC.

Fiches thématiques : utilisation du bois local certifié.

Cas techniques : ART, les certifications dans la commande publique, l'épicéa scolyté.

Délibération type sur le positionnement bois construction.

Guide des aides 2024 pour les projets bois.



Pour accéder à la page internet du projet

THÈME 9

MASSIF ALPIN

appui à la mise en œuvre de la stratégie forestière alpine

Référents : votre chargé.e de mission départemental sur le massif alpin appuyé.e par Clarisse Maréchal

Ce projet vise à fédérer les acteurs locaux autour de la Stratégie forestière alpine, en favorisant la coordination, la mobilisation collective et le suivi opérationnel des actions. L'objectif est de répondre aux enjeux spécifiques des Alpes : mobilisation des bois en montagne, modernisation des entreprises de transformation Bois des Alpes, intégration de bois local dans la commande publique et projets d'animation dédiée aux forêts et bois de montagne.

Avec le soutien de l'Union Européenne, de la Région Sud, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la FNADT, de FBF et de l'IFFC



Avec le soutien de



FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE
Massif des Alpes



Institut de
formation
forestière
communale



LE PROGRAMME EN 2024 :

81 participants aux groupes de travail "forêt bois" du Comité de massif des Alpes.

2 visites de scieries Bois des Alpes organisées (Drôme et Savoie) à destination des élus et des partenaires de la filière.

Étude prospective partagée avec les interprofessions pour anticiper les besoins en bois alpin.

Motion adoptée pour ancrer le bois local dans les infrastructures des JO 2030.

En 2024, les Communes forestières ont animé et structuré la mise en œuvre de la stratégie, en réunissant les parties prenantes et en promouvant les initiatives locales :

> 2 groupes de travail "Forêt-Filière Bois" organisés dans le cadre du Comité de massif, avec 81 participations (acteurs publics, privés et institutionnels).

Ces rencontres ont permis de fédérer les parties prenantes autour des enjeux clés : investissement des entreprises, futur besoin en Bois des Alpes, contractualisation, et mobilisation de la forêt privée.

> Réunions mensuelles techniques avec Bois des Alpes :

- Revue des projets des entreprises certifiées et des constructions publiques utilisant du bois alpin.
- Partage régulier des avancées et des besoins avec les représentants de la filière à l'échelle alpine.

> Réunion stratégique entre financeurs et décideurs : Objectif : Alignement des moyens et des priorités pour une mise en œuvre efficace de la stratégie.

> Suivi continu de la Stratégie forestière alpine : Échanges réguliers pour assurer la cohérence des actions et leur adéquation avec les besoins territoriaux.

Exemple de déploiement - Drôme

VISITE DE LA SCIERIE BLANC

Une visite terrain a été organisée à destination des élus et parties prenantes pour illustrer concrètement :

- L'intégration du Bois des Alpes dans les constructions locales.
- Les résultats tangibles des financements attribués dans le cadre de la Stratégie forestière alpine.

Cette visite a permis de montrer l'exemplarité d'une entreprise certifiée et d'inspirer d'autres territoires à s'engager dans la filière bois alpine.

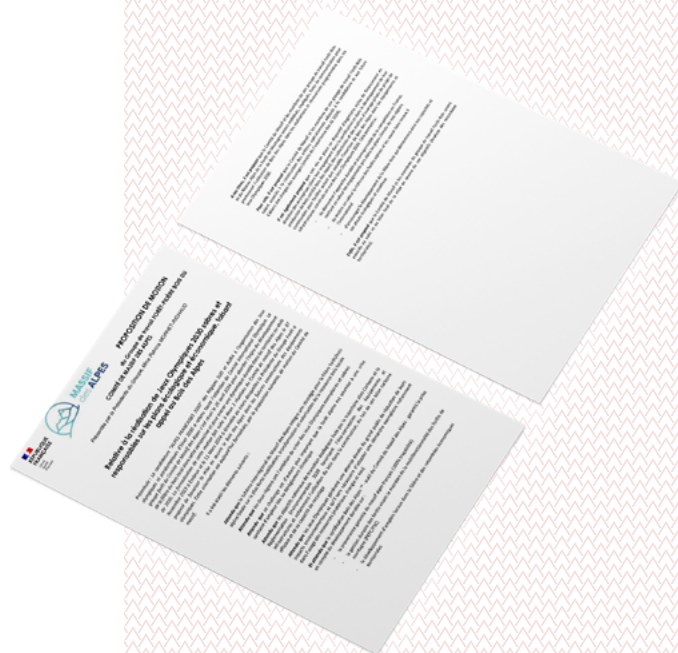
Livrables

Bilan annuel de la programmation de la stratégie forestière alpine.

Analyse cartographique et indicateurs pour évaluer l'avancée des politiques alpines.

Étude prospective sur les volumes de bois des Alpes dans la commande publique (court et long terme).

Motion pour intégrer le Bois des Alpes dans les constructions liées aux Jeux Olympiques 2030.



À Visite de la scierie de Savoie

Des outils pour accompagner les élus



Site

internet



Plaquette Le bois des forêts alpines - les outils pour le valoriser.

Site internet du réseau alpin.

Guide juridique construire en Bois des Alpes.

Fiche thématique : utilisation du bois local certifié.



Pour accéder à la page internet du projet

THÈME 10

DÉVELOPPEMENT DE LA CERTIFICATION BOIS DES ALPES

grâce aux marchés publics des collectivités

Référents : votre chargé.e de mission départemental appuyé.e par Héroïse Allec et Fabien Lamy

Ce projet vise à accompagner les collectivités dans l'utilisation de bois local certifié Bois des Alpes pour leurs projets de construction, d'urbanisme et d'innovation. L'objectif est de renforcer la filière bois alpine en intégrant cette ressource dans les marchés publics, tout en développant des cadres incitatifs et des démarches innovantes pour valoriser le bois local.

Avec le soutien de l'Union Européenne, de la Région Sud, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la FNADT, de FBF et de l'IFFC



Avec le soutien de



FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE
Massif des Alpes



Institut de
formation
forestière
communale



LE PROGRAMME EN 2024 :

84 projets accompagnés dont 16 livrés.

4 DETR bonifiées dans les départements alpins d'Auvergne-Rhône-Alpes pour favoriser le bois local certifié.

6 projets innovants (bois scolyté, ombrières photovoltaïques, etc.).

En 2024, les Communes forestières ont intensifié leur soutien aux collectivités pour favoriser l'utilisation du Bois des Alpes dans leurs projets, avec des actions concrètes et des résultats mesurables :

Accompagnement des projets de construction :

- > 82 projets accompagnés (dont 41 premiers contacts).
- > 16 projets livrés et 22 projets en cours de travaux à l'échelle des Alpes.

Appui aux cadres incitatifs :

- > 17 attestations de faisabilité pour des projets sollicitant la bonification "Bois des Alpes" de la DETR.
- > 4 DETR bonifiées en Auvergne-Rhône-Alpes (8 à l'échelle des Alpes) et 3 autres cadres incitatifs mis en place.
- > Travail avec les préfectures de Savoie et Haute-Savoie pour intégrer le bois scolyté dans les bonifications DETR 2025.

Démarches innovantes :

- > 6 projets accompagnés avec des approches novatrices :
 - 2 projets en bois scolyté.
 - 2 ombrières photovoltaïques en bois.
 - 2 projets portés par des conseils départementaux.

Exemple de déploiement - Haute-Savoie

INTÉGRATION DES BOIS SCOLYTÉS DANS LA DETR 74

Plusieurs départements de notre région sont touchés par la crise scolyte. La filière travaille ensemble pour répondre à cette crise et permettre de trouver des débouchés pour ces bois qui abondent. Dans cette dynamique, les Communes forestières ont travaillé avec les services en charge de l'écriture des DETR pour prendre en compte la demande des élus de la commission DETR d'intégrer les bois scolytés, tout en continuant d'exiger l'exemplarité de Bois des Alpes.



HAUTE-SAVOIE

Bonification DETR

En faveur des bâtiments mettant en oeuvre du Bois des Alpes™ ou équivalent.

Livrables

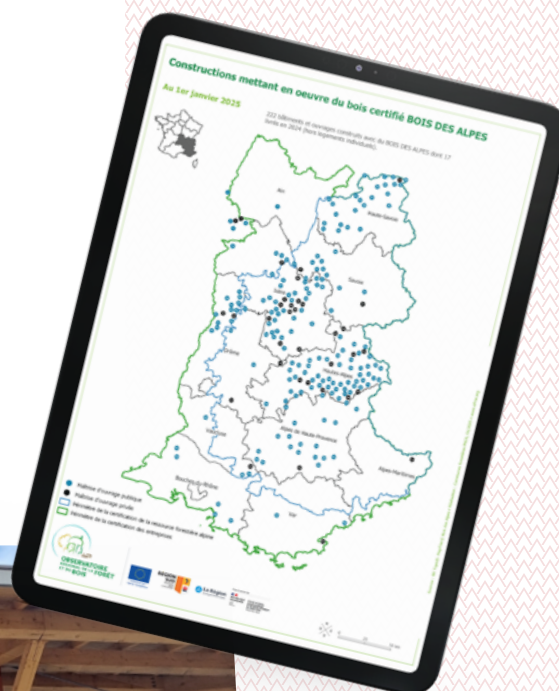
Guide juridique construire en Bois des Alpes.

Note de bilan DETR 2018-2023.

Guide des aides (DETR).

Cartes des réalisations et entreprises Bois des Alpes.

Catalogue des produits Bois des Alpes.



Λ Halle du Moutaret (Isère)

Des outils pour accompagner les élus



Guide
Juridique



Guide juridique construire en Bois des Alpes.

Fiche thématique : utilisation du bois local certifié.

Guide des aides (DETR).



Pour accéder à
la page internet
de BDA

THÈME 11

MASSIF CENTRAL

multithématiques RENCONTR'

Référents : votre chargé.e de mission départemental appuyé.e par Guillaume David

Depuis 2013, les Communes forestières du Massif central œuvrent pour porter des projets à l'échelle du massif, en collaboration avec les Unions régionales (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie) et les associations départementales. Le projet RENCONTR' s'articule autour de 4 axes complémentaires :

- > **Paielements pour services environnementaux** (liens public/privé, stockage de carbone).
- > **Certification Bois des Territoires du Massif central™** (BTMC) pour structurer la filière et valoriser les ressources locales.
- > **Contrats d'approvisionnement territorialisés** pour ancrer les ventes de bois des collectivités.
- > **Adaptation au changement climatique** et gestion des risques (ex. : crise scolyte).

Avec le soutien de la FNADT et du Feder Massif Central



LE PROGRAMME EN 2024 :

200 contributeurs mobilisés pour rédiger la feuille de route du Massif central.

Projet pilote à Vals-les-Bains :
méthodologie reproductible pour les communes thermales.

Contrats d'approvisionnement territorialisés dans le Cantal.

En 2024, les Communes forestières ont renforcé leurs actions sur les 4 axes du projet RENCONTR' :

Services environnementaux :

- > Méthodologie développée à Vals-les-Bains (Ardèche) pour lier gestion forestière, qualité de l'eau et tourisme, reproductible dans d'autres communes thermales.

Certification Bois des Territoires du Massif Central :

- > Sensibilisation des collectivités (PCAET, SCOT, PLUi) et veille active sur les marchés publics.
- > Accompagnement de projets de la conception à l'inauguration, avec des Analyses de Retombées Territoriales (ART).

Contrats d'approvisionnement :

- > Partenariat avec l'ONF pour des contrats territorialisés (ex. : 4 communes du Cantal).
- > Observatoire des ventes de bois mis à jour en continu.

Gestion des risques :

- > Réunion à La Tour-d'Auvergne (mai 2024) sur la crise scolyte (impacts, finances, débouchés, loisirs).

Feuille de route pour les années à venir :

- > 200 contributeurs mobilisés pour définir les priorités : résilience forestière, stockage de carbone, gestion des risques, et identité du Massif central.

Exemple de déploiement - Puy-de-Dôme

RENCONTRE DU 24 MAI À LA TOUR-D'AUVERGNE

Retour d'expérience entre élus locaux et l'ONF sur la gestion de la crise scolyte.

Points abordés :

- > Évolution de la crise et impacts sur les peuplements forestiers.
- > Conséquences financières pour les collectivités.
- > Débouchés des bois touchés par les scolytes.
- > Adaptation des activités de loisirs en forêt.

Livrables

Méthodologie Vals-les-Bains : Guide pour lier gestion forestière, eau et tourisme, applicable aux communes thermales.

Fiches BTMC : Outils pour intégrer le bois local certifié dans les marchés publics.

Observatoire des ventes de bois : Données actualisées sur les flux et contrats territorialisés.

Feuille de route Massif central

Compte-rendu La Tour-d'Auvergne : Synthèse sur la gestion de la crise scolyte.



A Visite de la crèche de Saint-Flour

Des outils pour accompagner les élus



Fiche thématique : utilisation du bois local certifié.

Observatoire des ventes de bois : Données actualisées sur les flux et contrats territorialisés.

Guide juridique BTMC.

Catalogue des produits BTMC.

Fiches ART (Analyses des Retombées Territoriales).

Guide des aides (DETR).



Pour accéder à l'observatoire régional des ventes

Zoom sur l'action Bois des Territoires du Massif Central™ (BTMC™)

Ce projet vise à déployer la certification BTMC en agissant sur trois leviers : lobbying politique, accompagnement technique des acteurs, et communication. L'objectif est d'ancrer la marque BTMC dans les politiques locales, les marchés publics, et les pratiques des maîtres d'ouvrage, tout en valorisant les retours d'expérience pour inspirer de nouveaux projets.

En partenariat avec Bois des Territoires du Massif Central



LE PROGRAMME EN 2024 :

100 projets accompagnés

43 marchés publics finalisés en BTMC

18 attestations DETR délivrées

En 2024, les Communes forestières ont renforcé la présence de la certification BTMC grâce à :

L'accompagnement des projets :

- > 100 projets suivis ou nouveaux (03, 07, 15, 42, 43, 63 et 69).
- > 43 marchés publics finalisés en BTMC (dont 13 dans le Puy-de-Dôme et 11 dans la Loire).

La sensibilisation et mobilisation :

- > 40 collectivités rencontrées (communes, EPCI, conseils départementaux).
- > 30 maîtres d'œuvre sensibilisés au bois construction et à la certification via l'incubateur SANA.
- > 3 visites de projets organisées avec des acteurs clés (ONF, MOE, entreprises).

Le lobbying politique et les partenariats :

- > Collaboration avec les préfetures pour intégrer BTMC dans les bonifications DETR (6 départements concernés).
- > Partenariat avec l'école d'architecture de Clermont (UCA/ SANA) : participation aux Archifolies et jury de sélection.
- > Participation aux COPIL (Charte forestière du PNRVA, ateliers territoriaux).

L'outils et la valorisation :

- > 18 attestations DETR délivrées.
- > Webinaires pour promouvoir les dispositifs DETR.

Pourquoi passer par une certification ?

BTMC™ est une certification mise en place pour répondre aux enjeux de valorisation des produits de montagne. BTMC permet, compris dans les marchés publics, d'exiger et garantir la provenance de son bois, la production et la vente en circuit de proximité, et la qualité de travail et de mise en oeuvre de ces bois. Elle se base sur différents critères dont l'approvisionnement et la transformation à 100% sur les 22 départements du Massif central, une garantie de la gestion durable (PEFC ou FSC) et une qualité structurelle des bois. La compatibilité avec les marchés publics et la fiabilité garantie par audit externe démarque la certification BTMC™ d'autres démarches qui reposent sur du déclaratif, sans définition claire de ce qui est appelé « local ».





Communication



BILAN DES PRODUCTIONS ET PUBLICATIONS EN 2024

PAPIER ET NUMÉRIQUE

PAR PROJET

Bois énergie

Organisation de 2 représentations du spectacle-débat :
Satillieu (Ardèche) et Douzy (Ardennes)

Bois construction

Fiches ART, suivi marchés bois locaux

Guide des aides AURA

Guide construire en Bois des Alpes 2024

Forêts pédagogiques

MAJ du padlet régional, MAJ de la carte interactive

Co-réalisation d'outils pédagogiques

Co-réalisation du jeu "Forestiers à vous de jouer"

Carnet d'observation et d'activités

Vie associative

MAJ des documents de présentation des associations
départementales

Equilibre sylvo-cynégétique

Fiche thématique : L'équilibre sylvocynégétique - Agir pour la
cohabitation des activités de chasse et de sylviculture

DFCI

Fiches pratiques



site internet

communesforestieres-aura.org



Consulter le
compte Facebook



Consulter le
compte LinkedIn

ACTIONS CONTINUES DE L'UNION RÉGIONALE

- Mise en page du rapport d'activité 2023 ;
- Présence au salon des maires ;
- Présence au salon des maires ruraux ;
- Alimentation du site internet ;
- Réalisation de fiches thématiques et de cas techniques ;
- Alimentation des réseaux sociaux ;
- Structuration de l'identité graphique de l'UR : application de la charte graphique sur tous nos documents ;
- Réalisation de lettres d'information quadrimestrielles régionales et départementales
- Accompagnement sur la communication des projets en région et départements.





PANORAMA DE NOS OUTILS

Nos rapports d'activité et de gestion



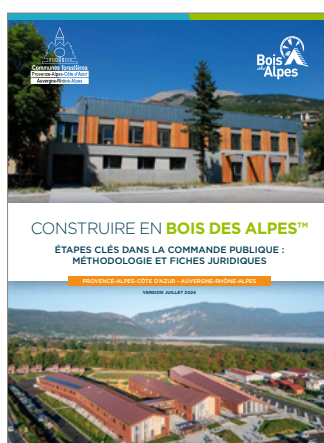
Notre plaquette de présentation



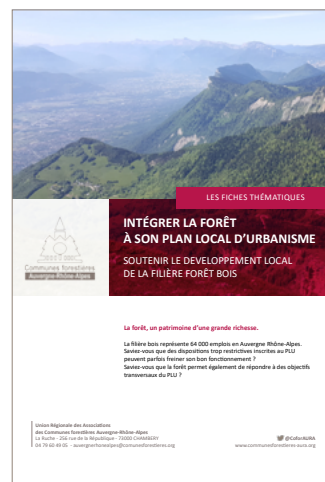
Notre Lettre info



Nos autres documents



Nos fiches thématiques, accords cadres, fiches pratiques...



Nos fiches pratiques

Loi du 10 juillet 2023 – Fiches thématiques
Fiche n°1 : Renforcement du débroussaillage

Ce qui change pour les administrés :

- Pour les nouveaux habitants de la commune :
 - Obligation de débroussailler et de maintenir en l'état débroussaillé à l'information des acquéreurs et des locataires au même titre que les risques miniers ou sismiques (art. L.125-2 du Code de l'environnement).
 - Une vente ou une location en zone concernée par les OLD ne pourra pas être conclue si les OLD ne sont réalisés avant la mutation (art. L.134-6 du Code forestier).
- Partage des zones à débroussailler :
 - Quand deux propriétaires doivent débroussailler la parcelle d'un troisième, le partage du débroussaillage se fait par rapport à la limite des parcelles et non au regard de la limite de l'habitation : chacune des personnes soumise aux OLD débroussaillera les parties les plus proches des limites de parcelle abritant la construction [...] qui est l'origine de l'obligation dont elle a charge » (art. L.131-13 du Code forestier).

Avant la loi du 10 juillet :
A doit débroussailler la zone commune avec B chez C, car son habitation est la plus proche de la zone concernée.

Après la loi du 10 juillet :
A et B se partagent la zone commune à débroussailler chez C, en suivant les limites de leurs parcelles.

Loi du 10 juillet 2023 – Fiches thématiques
Fiche n°2 : Gestion forestière, mobilisation des bois et voirie

Ce qui change sur le partage de la voirie :

- La loi du 10 juillet 2023 crée un nouveau article du Code forestier qui renforce l'organisation du partage de la voirie entre DFCI et exploitation forestière (art. L.153-9 du Code forestier).
- Pour les départements soumis à obligation de plan de protection des forêts contre l'incendie, le SDIS, le CNPF, les CDOR et l'ONF établissent un cahier des charges pour améliorer la mutualisation des voies d'accès aux ressources forestières et des voies DFCI. Il est mis à jour tous les 5 ans.
- Le Conseil Départemental établit et met à jour tous les 5 ans une carte des voies d'accès aux ressources forestières, des pistes DFCI et des points d'eau. Cette carte doit être mise à disposition gratuitement et librement sur un portail national au plus tard le 1er janvier 2026. Un décret doit préciser les modalités et les informations.

Ce qui change pour le droit de préemption :

- Dans les massifs forestiers inclus dans le périmètre d'un plan départemental ou interdépartemental de protection des forêts contre l'incendie : nouveau droit de préemption, pour la commune, en cas de vente d'une propriété cadastrée en nature de bois et forêts qui n'est pas dotée d'un document de gestion. **ATTENTION** : la propriété acquise relève du Régime forestier. Ce droit prime sur la préemption de la commune pour les propriétés inférieures à 4 hectares et sur les droits de préférence. En revanche, le droit de préemption de l'Etat si la surface est inférieure à 4 hectares et jouée une forêt domaniale demeurent prioritaires (art. L.133-3-3 du Code forestier).

Ce qui change pour les documents de gestion :

- La réalisation des forêts face au risque incendie est désormais un paramètre pris en compte dans les schémas régionaux de gestion sylvicole (art. L.122-3 et L.122-7-3 du Code forestier).
- La surface minimale des Plans Simples de Gestion (PSG) passe de 25 à 20 hectares (art. L.131-2 du Code forestier).

Loi du 10 juillet 2023 – Fiches thématiques
Fiche n°3 : Gestion du risque via les documents d'urbanisme

Ce qui change dans les documents d'urbanisme :

- Les zonages des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) doivent à présent être indiqués sur un ou plusieurs documents graphiques annexés au PLU ou à la carte communale (art. L.131-16-1 du Code forestier).
- Vous pouvez vous rapprocher de votre chargé de mission départemental pour faire faire un Atlas des OLD sur votre commune.

Ce qui change pour l'aménagement de la commune :

- Une carte analysant la sensibilité du territoire métropolitain au risque de feu de forêt sera mise à disposition du public et sera révisée tous les cinq ans. A partir de cette carte, un arrêté ministériel établira une liste des communes exposées à un danger élevé ou très élevé d'incendies de forêt et de végétation (art. L.567-1 du Code de l'environnement).
- Dans les communes n'étant pas couvertes par un PPRIE, mais étant identifiées comme exposées à un danger "élevé" ou "très élevé" de feu de forêt et/ou de végétation, le Préfet peut rendre opposable les interdictions et prescriptions ci-dessous (art. L.567-4 du Code de l'environnement).
- Pour les zones urbanisées :
 - Interdiction de tous les ouvrages, aménagements, installations et constructions nouvelles, y compris leur rusticité, à l'exception des aménagements autorisés sous réserve des prescriptions et de ne pas aggraver les risques naturels prévisibles d'incendies de forêt.
 - Reflection et adaptation des constructions existantes à la plus récente décision correspondant à l'identification des zones de danger.
 - Constructions ou installations nécessaires au service public.
 - Locaux techniques pour la gestion et l'exploitation des forêts.
 - Extensions limitées de constructions existantes à la plus récente décision correspondant à l'identification des zones de danger.

Autorisés sans réserve : tous ouvrages, aménagements, travaux, locaux et équipements techniques nécessaires pour la prévention et la lutte contre les incendies de forêts, ainsi que l'aménagement de plans d'eau ou de retenues collinaires.

FICHE PRATIQUE OLD
SUPERPOSITION DES OBLIGATIONS
#2 - Mai 2024

QUELLES SONT LES RÈGLES QUAND LES OBLIGATIONS DE DÉBROUSSAILLEMENT DE PLUSIEURS ADMINISTRÉS SE SUPERPOSENT ?

Rapport des règles sur le débroussaillage réglementaire : le débroussaillage est obligatoire pour toute installation impliquant une activité humaine située à moins de 300 mètres d'une forêt, bois, lande, garrigue ou maquis. En zone non urbaine, on débroussaillera dans un rayon de 50 mètres autour de sa construction, tandis qu'en zone U on débroussaillera sur la totalité du terrain dont on est le propriétaire, qu'il y ait une construction ou non. Si cette règle est simple, il est toutefois fréquent que les zonages d'obligation des OLD se superposent entre voisins. Le code forestier prévoit ces cas de figure.

Cas n°1 : Superposition en zone non urbaine
La zone hachurée en noir sur le schéma est une zone de superposition des OLD du propriétaire A et du propriétaire B. Le code forestier prévoit, à l'article L.131-13, qu'en cas de superposition des obligations sur une même parcelle, c'est au propriétaire de la parcelle concernée qu'incombe le débroussaillage, dans la mesure où il y est lui-même soumis.

Dans le cas du schéma ci-dessous, c'est donc au propriétaire B de débroussailler la partie hachurée en noir. Toutefois, c'est bien au propriétaire A de débroussailler la partie hachurée en vert, présente chez son voisin, car elle n'est pas située sur une zone de superposition des obligations.

FICHE PRATIQUE DFCI
MUTUALISER LE DÉBROUSSAILLEMENT
#3 - Juin 2024

FACILITER LA RÉALISATION DU DÉBROUSSAILLEMENT EN ENCOURAGEANT LA MUTUALISATION

Le débroussaillage implique la préparation d'installations (travaux, engins, produits...) dans un lieu qui est sujet à des risques de feu, risques, locaux et parcs, avec une habitation et dans des conditions de la habitation. Les règles sont en fait différentes entre les départements et selon les zones des documents d'urbanisme (sur ou non point de vue géographique). Elles impliquent et le cas échéant la gestion de l'habitation et la gestion de la habitation. Elles impliquent également la gestion de la habitation et la gestion de la habitation. Elles impliquent également la gestion de la habitation et la gestion de la habitation.

Quand les habitants passent à l'acquisition de leurs obligations légales, c'est souvent vers la même qu'il se tournent. Pour vous appuyer dans la mise en œuvre de leur action, votre service bois technique peut proposer une synthèse des possibilités de mutualisation et les autres fonctions qui peuvent être réalisées par vos administrés.

Le cas n°1 : Mutualisation des obligations
Le cas n°1 est une obligation individuelle, relevant sur chaque propriétaire, débroussailler dans un hameau, dans un quartier ou un village, pour en faciliter la gestion. Les actions à réaliser sont les mêmes : réaliser les travaux, soit dans le temps, soit par parcelle. Cela ne se traduit pas par la mise en œuvre, mais il faut que les relations de voisinage soient au bon point, ce qui n'est pas toujours le cas.

Le cas n°2 : Mutualisation des obligations
Le cas n°2 est une obligation collective, relevant sur chaque propriétaire, débroussailler dans un hameau, dans un quartier ou un village, pour en faciliter la gestion. Les actions à réaliser sont les mêmes : réaliser les travaux, soit dans le temps, soit par parcelle. Cela ne se traduit pas par la mise en œuvre, mais il faut que les relations de voisinage soient au bon point, ce qui n'est pas toujours le cas.

FICHE PRATIQUE DFCI
VOIRIE ET DÉBROUSSAILLEMENT
#1 - Avril 2024

DÉBROUSSAILLER LES ABORDS DE LA VOIRIE
QUELLES OBLIGATIONS POUR LA MAIRIE ?

Le débroussaillage des abords de la voirie est une obligation qui s'applique à tous les propriétaires de parcelles situées à moins de 300 mètres de la voirie, y compris les parcelles appartenant à la commune. Les obligations de débroussaillage des abords de la voirie sont définies par le code forestier (art. L.131-13) et le code de l'urbanisme (art. L.153-9). Les obligations de débroussaillage des abords de la voirie sont définies par le code forestier (art. L.131-13) et le code de l'urbanisme (art. L.153-9).

Le cas n°1 : Mutualisation des obligations
Le cas n°1 est une obligation individuelle, relevant sur chaque propriétaire, débroussailler dans un hameau, dans un quartier ou un village, pour en faciliter la gestion. Les actions à réaliser sont les mêmes : réaliser les travaux, soit dans le temps, soit par parcelle. Cela ne se traduit pas par la mise en œuvre, mais il faut que les relations de voisinage soient au bon point, ce qui n'est pas toujours le cas.

Le cas n°2 : Mutualisation des obligations
Le cas n°2 est une obligation collective, relevant sur chaque propriétaire, débroussailler dans un hameau, dans un quartier ou un village, pour en faciliter la gestion. Les actions à réaliser sont les mêmes : réaliser les travaux, soit dans le temps, soit par parcelle. Cela ne se traduit pas par la mise en œuvre, mais il faut que les relations de voisinage soient au bon point, ce qui n'est pas toujours le cas.

et cas techniques

BOIS CONSTRUCTION
LES CERTIFICATIONS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE
CAS TECHNIQUE

AMÉNAGEMENT, URBANISME, PLANNIFICATION ET RISQUES
INTÉGRATION DES ENJEUX FORESTIERS DANS UN PLU(i)
CAS TECHNIQUE

BOIS ÉNERGIE
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
GROUPEMENT DE COMMANDES DE COMBUSTIBLES
CAS TECHNIQUE

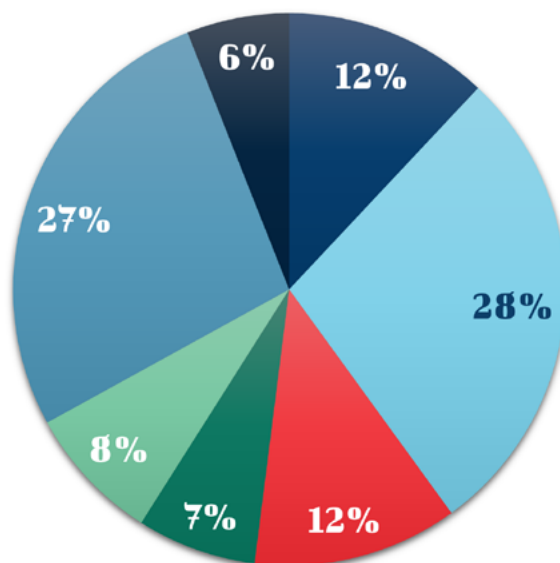
Office National des Forêts
VENTE DE BOIS EN FORÊT PUBLIQUE
CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT EN BOIS FAÇONNÉ
CAS TECHNIQUE

FONCIER FORESTIER
LE CAS PARTICULIER DES BIENS SANS MAÎTRE
CAS TECHNIQUE

PANORAMA DES ACTIONS 2025

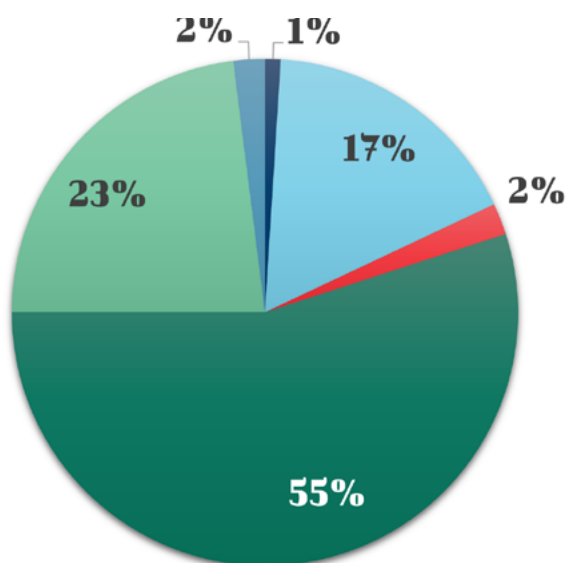
Qui finance en 2025 ?

Un budget prévisionnel pour 2025 de 1 109 000 €



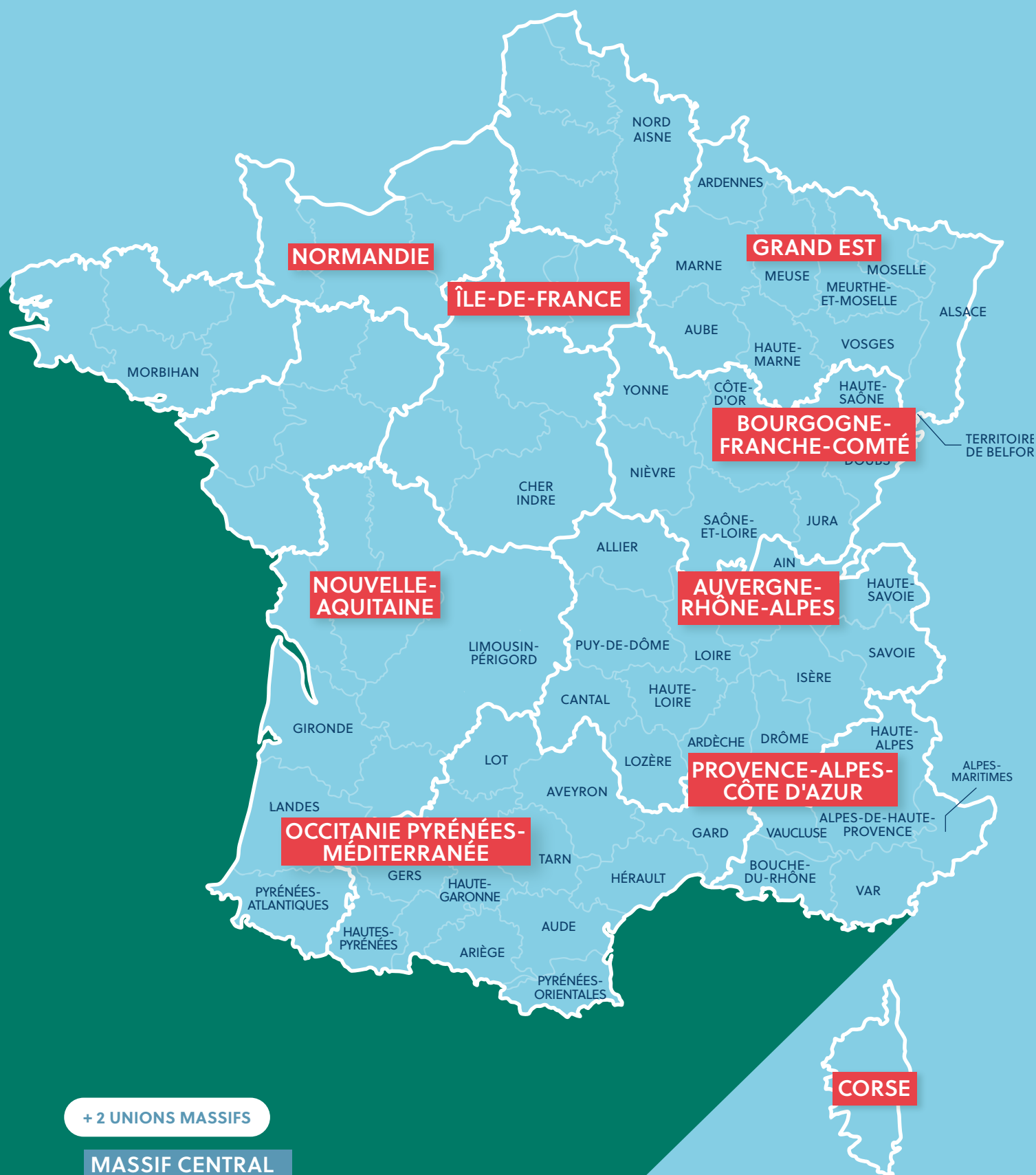
■ Région ■ Etat ■ Europe ■ FBF ■ Convention partenariat ■ Cofor ■ Fédération

Périmètre des projets sous MØ de l'Union régionale



■ Fonctionnement ■ Alpes ■ Massif central
■ Région ■ Mise à disposition ■ Action en département

RÉSEAU



+ 2 UNIONS MASSIFS

MASSIF CENTRAL

MASSIF DES PYRÉNÉES
UNION GRAND SUD

Légende

UNION RÉGIONALE

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES ET INTERDÉPARTEMENTALES

Forêts locales, intérêt général



**Communes
forestières**
Auvergne-Rhône-Alpes